



Bulletin Officiel

N° 4580 Vendredi 11 Avril 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE DE PUBLIER LES INDICATEURS TRIMESTRIELS AU BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER	4

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	5-6
---	-----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE – AGO -	7
SICAV OPPORTUNITY – AGO -	7
SICAV PROSPERITY – AGO -	8
SICAV TRESOR – AGO -	8
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE – AGE -	8
SICAV AVENIR – AGO -	9
SICAV L'INVESTISSEUR – AGO -	9
SICAV L'EPARGNANT – AGO -	10
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE -	10
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGO -	11
LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO -	12
BEST LEASE – AGO -	13
BEST LEASE – AGE -	13

COMMUNIQUE DE PRESSE

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION :	
IMBANK PRIVATE EQUITY	14

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « EL WIFACK LEASING 2013»	15
---	----

AUGMENTATION DE CAPITAL

SERVICOM	16-19
----------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »	20-25
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1 »	26-29
EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 »	30-33

COURBE DES TAUX

34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

ANNEXE II

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31/12/2013
- SICAV AVENIR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013
- SFBTETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013
- SFBT

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2013, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2014.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 Avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trim est re de l'exercice comptable N	Trim est re correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1106

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 18 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1107

AVIS DES SOCIETES

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 17h30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1108

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1109

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation ;
2. Mise à jour des statuts ;
3. Questions diverses ;

2013 - AS - 1110

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 22 avril 2014 à 11 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

2013 - AS - 1096

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 23 avril 2014 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

2013 - AS - 1097

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 24 avril 2014 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur

2013 - AS - 1098

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 8 mai 2014 à 9h à Tunis, à l'hôtel Acropole - *Salle Rotonde*- les Berges du Lac - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital, de 80 000 000 à 90 000 000 de Dinars, par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

2013 - AS - 1099

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 08 mai 2014, à 9h.30 à l'hôtel Acropole - Salle Rotonde - les Berges du Lac - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Nomination d'un Administrateur ;
- 9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;
- 10/ Jetons de présence ;
- 11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T arrêtés au 31 décembre 2013 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 23 Avril 2014 à 15 heures à l'Usine des Ciments de Bizerte sise à BAIE DE SEBRA BIZERTE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) **Approbation de la vente :**
 - D'un terrain sis à la zone industrielle route de Monastir Sousse
 - Des immeubles sis à Ezzahra Tunis.

- 2) **Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra Bizerte, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le 6 mars 2014 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 Avril 2014 à 10 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de L'entreprise) Rue du Lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2013.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013.
- Lecture du rapport du contrôle Charaique relatif à l'exercice 2013.
- Approbation du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2013 et des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2013.
- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2013.
- Répartition du bénéfice de l'exercice 2013.
- Désignation de nouveaux administrateurs.
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

2013 - AS - 1091

BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le 6 Mars 2014 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 17 Avril 2014 à 12 h au siège de l'Institut Arabe des chefs d'entreprises (La Maison de L'entreprise) Rue du lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification des articles 9 , 11 ,12, 13 , 14 , 15 , 18 , 19, 21 , 23, 31, 34, 44 et 47.
- 2- Ajouter l'article 16 bis aux statuts

2013 - AS - 1092

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 avril 2014, d'agréer la société de gestion suivante :

IMBank Private Equity

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : 87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis.

Capital Social : 500 000 dinars divisé en 50 000 actions de 10 dinars chacune.

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 avril 2014, d'agréer la nomination de Monsieur Hédi KSIAA en tant que Directeur Général de la société CDC Gestion.

AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 Avril 2014, d'agréer la nomination de Monsieur Aymen M'BAREK en tant que Responsable du Contrôle de la Conformité et du Contrôle Interne au sein d'« Alternative Capital Partners ».

AVIS DES SOCIETES**PAIEMENT D'ANNUITES****EMPRUNT OBLIGATAIRE « EI Wifack Leasing 2013 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'Emprunt obligataire «**EI Wifack Leasing 2013**», que le remboursement en Capital et le règlement des Intérêts pour les catégories «**taux fixe** » et «**taux variable** », aux taux respectifs de 6,6% et (TMM+1,6)%, relatif à l'échéance du 15 avril 2014, seront effectués à partir du **mardi 15 avril 2014**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

EI Wifack Leasing 2013 TF 6,6%:

Principal par obligation : 20,000 DT

Intérêt brut par obligation : 6,600 DT

Total brut par obligation : 26,600 DT

EI Wifack Leasing 2013 Tv TMM+1,6% :

Principal par obligation : 20,000 DT

Intérêt brut par obligation : 6,316 DT

Total brut par obligation : 26,316 DT

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars
De valeur nominale de 1 dinar
Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2013.

But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus¹.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014** à **17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/04/2014** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus¹**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus²**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

^{1, 3} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
 - Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
 - Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts :** 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital :**
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

- **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

- **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

- **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745 années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

- **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

- **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

▪ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

▪ **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

▪ **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

▪ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins officiels du CMF en date des 03/03/2014, 04/03/2014, 05/03/2014, 06/03/2014, 07/03/2014, 10/03/2014 et 11/03/2014

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Attijari Leasing 2014-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 Juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 12 février 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme présentées ci-dessous :

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	TMM + 2,2%
Catégorie B	5 ans	7,2%
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

- Suite -

- *Catégorie B d'une durée de 5 ans*

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- *Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Janvier 2014 qui est égale à 4,6433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8433%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,309 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **05 juin 2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **05 juin 2014** même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2019**.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année, L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2021**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **05 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **05 juin 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **05 juin 2015** pour les catégories A et B et le **05 juin 2017** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12 mars 2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **05 juin 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12 juin 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12 mars 2014** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse sis au Rue des Lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac – Tunis

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 12 février 2014.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0854 en date du 26 février 2014, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008 en date du 30 août 2013, de l'actualisation du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008/A001 en date du 26 février 2014, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de Attijari Leasing ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 11 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,156%		1 000,257
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,192%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 009,213
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,300%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,361%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,422%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,498%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,559%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,604%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,681%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,709%	1 018,612
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,742%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,803%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,863%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,017%	999,462
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,150%	1 001,910
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,338%	877,897
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,393%	996,227
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,578%	1 033,701
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,065
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,755
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	764,684
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	980,916
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,549
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,032
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,594
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,148

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,412	149,426		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,172	13,173		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,355	1,356		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,634	36,637		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,789	49,793		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,230	156,700		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	561,437	562,607		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	114,375	114,183		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	124,100	124,216		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,931	117,921		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,662	112,624		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	88,441	88,887		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	129,561	129,570		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	97,372	97,166		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	108,859	108,572		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 368,700	1 371,637		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 264,017	2 270,706		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,292	103,342		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,767	103,250		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,566	126,148	126,601		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 209,084	1 207,386		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	126,377	126,099		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,683	15,939		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 952,180	5 945,620		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 225,412	5 286,584		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 056,083	5 152,196		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,213	2,215		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,924	1,926		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,107	1,096		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,439	109,451
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	105,137	105,146
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,939	106,956
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,823	103,844
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,710	104,722
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,882	107,892
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,385	105,397
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,463	104,474
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,792	104,800
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,280	106,290
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,165	103,176
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,356	105,367
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,913	104,923
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,832	107,843
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,649	106,660
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,080	104,090
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	99,904	99,914
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,673	105,683
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,749	103,761
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,571	104,582
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,502	105,509
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,682	103,693
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,755	104,766
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,689	105,699
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,234	103,244

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,623	10,624
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,874	103,884
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,605	104,617
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,286	102,363
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	68,755	68,612
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	145,515	145,752
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 452,566	1 454,492
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	111,190	111,373
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	109,007	109,197
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	83,766	83,872
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,821	16,833
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,994	258,128
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,077	33,871
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 364,572	2 369,554
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	77,135	77,051
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,679	57,659
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,442	100,724
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,063	111,465
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	99,547	99,831
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,557	11,553
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,372	12,362
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,725	15,721
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	14,851	14,872
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,235	12,270
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,886	10,929
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,628	10,650
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,761	10,762
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	125,256	125,238
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,027	125,821
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,902	10,940
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	107,988	107,953
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,365	20,433
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	76,873	76,862
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	79,676	79,611
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	99,251	99,250
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	92,080	92,005
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	97,897	98,288
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,196	101,225
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,949	9,950
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,167	9,179
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	95,072	96,962
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	99,343	99,733
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,976	133,484
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,907	10,840
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	120,996	121,362
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	120,116	120,173
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,860	102,029
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,103	100,305
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	181,487	183,900
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,313	165,836
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,450	146,617
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 584,417	9 615,498
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,294	19,488
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	131,530	131,979
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 502,934	1 504,094
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	104,822	104,539
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,809	87,803
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	117,443	118,358
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 887,296	8 906,613
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,028	9,097
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,984	8,969

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
20.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
63. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
64. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593

3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
9.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900

30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355

68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes P/ CMC – DFK International représentée par M. Chérif BEN ZINA.

BILAN

arrêté au 31/12/2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	879 090	943 677
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		388 913	575 769
b - Obligations et Valeurs assimilées		490 177	367 908
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		421 104	387 909
a - Placements monétaires	3-3	388 604	206 544
b - Disponibilités	3-9	32 500	181 365
AC 3 - Créances d'exploitation		348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 300 542	1 331 934
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	4 189	4 213
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		4 189	4 213
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	1 265 048	1 301 777
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	31 304	25 944
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		20	2
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		31 284	25 942
ACTIF NET		1 296 353	1 327 721
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 300 542	1 331 934

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	31 492	32 122
a - Dividendes		12 953	15 577
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 539	16 545
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	13 434	8 605
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		44 926	40 727
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 14 248	-14 807
REVENU NET DES PLACEMENTS		30 678	25 921
<u>PR 3 - Autres produits</u>		600	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 278	25 921
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		6	21
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		31 284	25 942
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 6	- 21
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-71 196	- 45 945
* +/- values réalisées sur cession des titres		32 977	47 989
* Frais de négociation		- 675	- 432
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-7 617	27 533

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	31 278	25 921
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 71 196	- 45 945
c - +/- values réalisées sur cession de titres	32 977	47 989
d - Frais de négociation de titres	- 675	- 432
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 25 924	- 29 718
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	-	-
a - Souscriptions	2 172	7 024
* Capital	2 225	6 664
* Régularisation des sommes non distrib.	- 59	339
* Régularisations des sommes distrib.	6	21
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 31 368	4 839
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	1 327 721	1 322 882
b - En fin de période	1 296 353	1 327 721
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	22 820	22 703
b - En fin de période	22 859	22 820
VALEUR LIQUIDATIVE	56,711	58,182
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-0,58%	2,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres. La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 879 090 DT contre 943 677 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
<i>Coût d'acquisition</i>	921 879	917 545
- Actions et droits rattachés	395 952	512 573
- Titres OPCVM	45 948	44 987
- Obligations et valeurs assimilées	479 980	359 985
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	-52 987	18 210
- Actions, et droits rattachés	-53 081	18 360
- Titres OPCVM	94	-150
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	10 197	7 923
Total	879 090	943 677

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2013 sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2012	917 545	7 923	18 210	943 677	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	267 240			267 240	
Obligations des sociétés	200 000			200 000	
Titres OPCVM	41 794			41 794	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-383 862			-383 862	32 830
Annuités et cession des obligations des sociétés	-80 005			-80 005	
Cession de titres OPCVM	-40 832			-40 832	147
Variation des Plus ou moins values			-71 196	-71 196	
Variation des intérêts courus		2 274		2 274	
Solde au 31/12/2013	921 879	10 197	-52 986	879 090	32 977

3-2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 31 492 DT pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 contre un montant de 32 122 DT du 01/01/2012 au 31/12/2012, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Revenus des actions	11 260	13 540
- Revenus des Titres OPCVM	1 693	2 036
- Revenus des Obligations	18 539	16 545
Total	31 492	32 122

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 388 604 Dinars contre 206 544 Dinars au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Bons de trésor à court terme	205 547	206 544
Compte à terme	183 057	-
Total	388 604	206 544

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 13 434 DT contre 8 605 DT du 01/01/2012 au 31/12/2012, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts/ Compte de dépôt	8 261	1 375
- Intérêts/ Bons de trésor	5 173	7 231
Total	13 434	8 605

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2013	
- Montant	1 301 777
- Nombre de titres	22 820
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	2 165
- Nombre de titres	39
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-71 196
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	32 977
- Frais de négociation	-675
Capital au 31/12/2013	
- Montant	1 265 048
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2013 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice en cours	31 284	25 942
Sommes distribuables des exercices antérieurs	20	2
Total	31 304	25 944

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régl. Rachats	Régl. Souscriptions	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	31 278	-	6	31 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	20	-	-	20
Total	31 298	-	6	31 304

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 4 189 DT contre 4 213 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Gestionnaire	1 106	1 129
- Dépositaire	3 083	3 083
Total	4 189	4 213

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 à 14 248 DT contre 14 807 DT du 01/01/2012 au 31/12/2012, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération du gestionnaire	13 068	13 624
- Rémunération du dépositaire	1 180	1 183
Total	14 248	14 807

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 32 500 DT contre 181 365 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoirs en banque	32 500	181 365
Total	32 500	181 365

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Données par action et ratios pertinents

<i>Données par action</i>	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	1,965	1,785	1,933	2,042	2,042
Charges de gestion des placements	(0,623)	(0,649)	(0,618)	(0,664)	(0,595)
Revenus net des placements	1,342	1,136	1,314	1,378	1,447
Autres produits	0,026	-	-	-	-0,001
Autres charges	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	1,368	1,136	1,314	1,378	1,446
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	(0,006)	(0,085)	(0,029)
Sommes distribuables de l'exercice	1,369	1,137	1,308	1,293	1,417
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(3,115)	(2,013)	(0,165)	0,396	7,629
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,443	2,103	0,110	0,776	0,198
Frais de négociation	(0,030)	(0,019)	(0,003)	(0,010)	(0,017)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(1,701)	0,071	(0,059)	1,162	7,810
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(0,333)	1,207	1,256	2,539	9,257
Résultat non distribuable de l'exercice	(1,701)	0,071	(0,059)	1,162	7,810
Régularisation du résultat non distribuable	(0,003)	0,015	(0,009)	0,100	(0,154)
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,704)	0,086	(0,068)	1,262	7,656
Distribution de dividendes	1,136	1,309	1,293	1,418	1,527
Valeur liquidative	56,711	58,182	58,269	58,317	57,181
Ratios de gestion des placements					
Actif Net Moyen	1 312 037	1 325 302	1 325 416	1 315 662	1 227 862
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	1,12%	1,06%	1,15%	1,11%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,38%	1,96%	2,24%	2,24%	2,65%

SICAV AVENIR
PORTEFEUILLE AU 31/12/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2013	%Actif	% Actif Net
Actions & droits rattachés		395 952	342 871	26,36%	26,45%
AMS	3 875	38 025	25 540	1,96%	1,97%
ARTES	1 500	10 355	9 672	0,74%	0,75%
ASSAD	2 050	6 488	14 291	1,10%	1,10%
ATB	5 000	22 652	20 565	1,58%	1,59%
ATL	1 475	6 077	3 534	0,27%	0,27%
BS	1 467	26 007	23 836	1,83%	1,84%
BT	3 000	26 120	27 591	2,12%	2,13%
BTEI ADP	550	16 895	13 587	1,04%	1,05%
CAR CEMENT	10 175	28 090	33 873	2,60%	2,61%
ENNAKL	2 974	31 044	29 582	2,27%	2,28%
NEW BODY LINE	782	5 268	5 324	0,41%	0,41%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	25 932	1,99%	2,00%
POULINA GP H	1 364	7 515	7 101	0,55%	0,55%
SAH	72	673	673	0,05%	0,05%
SFBT	1 700	23 100	22 598	1,74%	1,74%
SIPHAT	1 400	35 594	11 670	0,90%	0,90%
SITS	852	2 389	2 050	0,16%	0,16%
SOTRAPIL	884	23 357	8 195	0,63%	0,63%
TPR	1 680	6 196	7 158	0,55%	0,55%
TUNINVEST	600	6 304	6 181	0,48%	0,48%
TUNIS RE	2 685	26 017	24 412	1,88%	1,88%
TUNISAIR	130	377	138	0,01%	0,01%
WIFACK	1 496	21 410	19 367	1,49%	1,49%
Obligations		479 980	490 177	37,69%	37,81%
HL F 2010/1	1 000	40 000	40 902	3,15%	3,16%
ELW 2013	1 000	100 000	103 761	7,98%	8,00%
CIL 2012/1	500	40 000	41 452	3,19%	3,20%
BTE 2009	1 000	60 000	60 739	4,67%	4,69%
BNA 2009 SUB	1 000	73 320	75 646	5,82%	5,84%
BH 2007	1 000	20 000	20 060	1,54%	1,55%
AMENBANK2009 B	500	36 660	37 058	2,85%	2,86%
AIL 2009-1	500	10 000	10 443	0,80%	0,81%
TL 2013-2 B	1 000	100 000	100 117	7,70%	7,72%
OPCVM		45 948	46 042	3,54%	3,55%
SICAV_EPARGNANT	449	45 948	46 042	3,54%	3,55%
Bons de Trésor		180 711	183 057	14,08%	14,12%
BTCT 05/08/2014	188	180 711	183 057	14,08%	14,12%
Total Général		1 102 591	1 062 146	81,67%	81,93%

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2013, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2013, de la société « SICAV AVENIR » :

La société « SICAV AVENIR » emploie 81,66 % de son actif en valeurs mobilières, ce qui est en dépassement par rapport à la proportion de 80% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 31 Mars 2014

Le commissaire aux comptes :

**P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2013, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.

- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 1 % TTC de l'actif net. A ce titre, les honoraires de la société «STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2013, s'élèvent à 13 068 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 31 Mars 2014

Le commissaire aux comptes :

**P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Le groupe de la Société de Fabrication des boissons de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 mai 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		11 589 176	9 123 108
Moins: Amortissements& dépréciations		-5 737 455	-4 940 971
	3.1	5 851 721	4 182 137
Immobilisations corporelles		814 867 869	740 717 311
Moins: Amortissements& dépréciations		-431 505 657	-391 365 517
	3.2	383 362 212	349 351 794
Immobilisations financières		33 973 765	33 679 893
Moins: Provisions		-6 505 039	-6 566 011
	3.3	27 468 726	27 113 882
Titres mis en équivalence		1 343 720	1 337 646
Total des actifs immobilisés		418 026 379	381 985 459
Ecarts d'acquisition		17 360 551	17 360 551
Moins: Amortissements& dépréciations		-9 410 226	-8 541 998
	3.4	7 950 325	8 818 553
Impôts différés actifs IDA		14 663 664	13 220 006
Autres actifs non courants	3.5	13 136 849	12 949 001
Total des actifs non courants		453 777 217	416 973 019
<u>Actifs courants</u>			
Stocks et en-cours		163 850 866	131 136 202
Moins: Provisions		-6 827 929	-5 451 074
	3.6	157 022 937	125 685 128
Clients et comptes rattachés		147 740 171	134 574 959
Moins: Provisions		-37 768 502	-34 261 019
	3.7	109 971 669	100 313 940
Autres actifs courants		30 628 366	33 515 066
Moins: Provisions		-2 382 563	-1 910 605
	3.8	28 245 803	31 604 461
Placements et autres actifs financiers		54 186 939	55 890 599
Moins: Provisions		-4 537 910	-3 313 060
	3.9	49 649 029	52 577 539
Liquidités et équivalents de liquidités	3.10	69 419 279	51 933 395
Total des actifs courants		414 308 717	362 114 463
TOTAL DES ACTIFS		868 085 934	779 087 482

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>capitaux propres</u>			
Capital social		80 000 000	76 000 000
Réserves consolidés (part du groupe)		318 744 563	279 633 485
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		112 167 790	100 657 999
Capitaux propres part du groupe	3.11	510 912 353	456 291 484
Part des minoritaires dans les capitaux propres		43 415 254	41 282 535
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		7 748 018	8 206 626
Intérêts minoritaires IM	3.12	51 163 272	49 489 161
Total des capitaux propres		562 075 625	505 780 645
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées	3.13	11 929 661	25 057 722
Autres passifs financiers non courants	3.14	76 758 288	73 709 583
Provisions	3.15	14 727 736	12 944 378
Provisions pour impôts différés passifs IDP		6 173	6 173
Total des passifs non courants		103 421 858	111 717 856
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.16	80 300 171	71 934 471
Autres passifs courants	3.17	72 932 406	54 818 487
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.18	49 355 874	34 836 023
Total des passifs courants		202 588 451	161 588 981
Total des passifs		306 010 309	273 306 837
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		868 085 934	779 087 482

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013**ETAT DE RESULTAT**
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	3.19	832 805 733	763 104 892
Autres produits d'exploitation	3.20	5 260 405	5 083 801
Productions immobilisés		1 830 687	1 890 962
Total des produits d'exploitation		839 896 825	770 079 655
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-4 119 481	-58 871
Achats de marchandises consommées		3 128 014	2 687 048
Achats d'approvisionnement consommés	3.21	457 854 409	433 031 784
Charges de personnel	3.22	92 204 936	83 417 723
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.23	56 135 763	44 365 470
Autres charges d'exploitation	3.24	78 559 484	70 811 760
Total des charges d'exploitation		683 763 125	634 254 914
<u>Résultat d'exploitation</u>	3.25	156 133 700	135 824 741
Charges financières nettes	3.26	-12 392 123	-8 542 341
Produits des placements	3.27	8 036 039	5 472 105
Autre gains ordinaires	3.28	2 393 250	1 972 251
Autres pertes ordinaires	3.29	-1 721 046	-1 238 403
Résultat des activités ordinaires avant réinvest et impôts		152 449 820	133 488 353
Impôts sur les sociétés	3.30	-32 775 286	-24 886 102
Quote-part de résultat des mises en équivalence		241 274	262 374
Résultat des activités ordinaires après réinvest et impôt		119 915 808	108 864 625
Part du groupe		112 167 790	100 657 999
Intérêts minoritaires		7 748 018	8 206 626

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en dinar tunisien)

	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation		
Résultat net part du groupe	112 167 790	100 657 999
Part des intérêts minoritaires	7 748 018	8 206 626
Elim. du résultat des stés mises en équivalence	-241 274	-262 374
Dividendes reçus des mises en équivalence	235 200	239 280
AJUSTEMENT POUR :		
Elim. des amortissements et provisions dotations	60 464 768	43 111 850
Casse bouteilles	3 306 336	2 598 673
Elim. des amortissements et provisions reprises	-2 542 696	-673 036
Elim. des résultats de cession	-216 732	-155 547
Subventions virées au résultat	0	0
Impôts différés	-1 443 658	-236 388
VARIATION DES :	179 477 752	153 487 083
Variation des stocks et encours	-33 607 196	-5 889 506
Variation des créances clients	-13 259 555	6 038 540
Variation des autres actifs	2 650 709	-252 863
Variation des autres créances financières	790 679	-3 937 486
Variation des fournisseurs et des autres dettes	30 144 929	13 995 879
Flux de trésoreries lié aux activités de l'exploitation	166 197 318	163 441 647
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 466 068	-278 030
Acquisition d'immobilisations corporelles	-96 261 732	-91 125 978
Acquisition d'actifs financiers	-9 490 562	-55 373 689
Subventions d'investissement reçues	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	6 811 057	6 251 949
Cession d'actifs financiers	9 612 677	43 599 036
Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-91 794 628	-96 926 712
Flux de trésorerie lié aux activités de financement		
Augmentation de capital	5 666 510	1 510
Encaissements / Emprunts et billets de trésorerie	57 774 034	16 978 676
Remboursement d'emprunts et billets de trésorerie	-69 759 802	-30 070 542
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-51 560 609	-42 128 711
Dividendes payés aux minoritaires	-12 997 847	-5 139 850
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-70 877 714	-60 358 917
Total effet change et changements de méthode		
Variation de la trésorerie	3 524 976	6 156 018
Trésorerie d'ouverture	42 715 856	36 559 838
Trésorerie de clôture	46 240 832	42 715 856

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2013

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1 Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.

2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2012 et 2013 sont présentées dans la Note 4.2.

2.3 Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5 Monnaies étrangères :

**** Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :***

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

**** Autres :***

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Ecarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

2.7 Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

2.8 Placements :

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours de bourse de clôture à la date de l'arrêté des états financiers.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9 Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10 Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11 Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

2.14 Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15 Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 30%.

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16 Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17 Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe SFBT a connu les variations de périmètre suivantes :

- a) Augmentation de capital de la SFBT (Société de Fabrication de Boissons de Tunisie) de 4.000.000 de Dinars.
- b) Augmentation de capital de la SEABG (Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses) de 5.000.000 de Dinars.
- c) Augmentation de capital de la SGBIA (Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires) de 2.900.000 de Dinars.
- d) Augmentation de capital de la STBO (Société Tunisienne Des Boissons de l'Ouest) de 1.950.000 de Dinars.
- e) Augmentation de capital de la SBT (Société Des Boissons de Tunisie) de 600.000 de Dinars.
- f) Augmentation de capital de la SNB (Société Nouvelle De Boissons) de 920.000 de Dinars.
- g) Augmentation de capital de la PREFORME de 6.800.000 de Dinars.
- h) Augmentation de capital de la SOSTEM (Société des Stations Thermales et des Eaux Minérales) de 27.300.000 de Dinars.
- i) Augmentation de capital de la SMVDA Raoudha (Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole) de 1.500.000 de Dinars.
- j) Augmentation de capital de la STDM (Société de Transport, de Distribution et de Manutention) de 2.300.000 de Dinars.
- k) Augmentation de capital de la STBG (Société Tunisienne de Boissons Gazeuses) de 18.000.000 de Dinars.
- l) Augmentation de capital de la SDB (Société de Distribution Des Boissons) de 990.000 de Dinars.

3-ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

3.1 Immobilisations incorporelles

	Valeurs Brutes 2012	Acquisitions	Cessions	Valeurs Brutes 2013	Amortissements cumulés au 31-12-2012	Amortissements/ provisions de l'exercice	Valeurs nettes 2013	Valeurs nettes 2012
Invest en rech et	9 814			9 814	9 814			
Logiciels	2 756 026	145 838		2 901 864	2 258 231	326 301	317 332	497 795
Fonds commercial	823 845			823 845	470 535	36 195	317 115	353 310
Autres immo	5 533 423	2 320 230		7 853 653	2 202 391	433 988	5 217 274	3 331 032
Total	9 123 108	2 466 068		11 589 176	4 940 971	796 484	5 851 721	4 182 137

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles de 2 466 068 DT est relative principalement à l'acquisition de logiciels informatiques.

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a enregistré une augmentation de 74 150 558 DT et ce en passant de 740 717 311 DT en 2012 à 814 867 869 DT en 2013. Les acquisitions, cessions et reclassements sont récapitulés dans le tableau suivant:

	Valeurs Brutes 2012	Acquisitions/ reclasst	Cessions/ reclasst	Valeurs Brutes 2013	Amortissements cumulés au 31-12-	Amortissement s/ provisions de l'exercice 2013	Valeurs nettes 2013	Valeurs nettes 2012
Terrains	14 093 333	211 879		14 305 212			14 305 212	14 093 333
Constructions	90 965 798	8 176 674		99 142 472	36 253 994	4 112 517	58 775 961	54 711 804
Installations Techniques	356 178 899	57 153 059	3 894 514	409 437 444	235 153 957	19 664 323	154 619 164	121 024 942
Matériel de Transport	61 155 825	6 554 307	1 468 862	66 241 270	47 914 685	4 714 549	13 612 036	13 241 140
Immo en	18 867 394	17 487 183	20 189 337	16 165 240	450 000	1 600	15 713 640	17 967 394
Autres immo Corporelles	199 456 062	11 320 228	1 200 059	209 576 231	74 142 881	9 097 151	126 336 199	128 313 181
Total	740 717 311	100 903 330	26 752 772	814 867 869	393 915 517	37 590 140	383 362 212	349 351 794

3.3 Immobilisations financières

	2013			2012		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Autres créances immobilisées	32 197 768	6 505 039	25 692 729	31 620 980	6 566 011	25 054 969
Autres formes de participations	1 775 997		1 775 997	2 058 913		2 058 913
Total	33 973 765	6 505 039	27 468 726	33 679 893	6 566 011	27 113 882

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une augmentation de 293 872 DT.

3.4 Ecarts d'acquisitions

	2013			2012		
	Brutes	Amort	Nettes	Brutes	Amort	Nettes
Ecarts d'acquisitions	17 360 551	9 410 226	7 950 325	17 360 551	8 541 998	8 818 553

La diminution de la valeur comptable nette des écarts d'acquisitions pour 868 228 DT est expliquée par la constatation de la dotation de l'exercice 2013 pour le même montant.

3.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une augmentation de 187 848 DT détaillée comme suit:

Désignations	2013	2012	Variations
Fournisseurs, emballages à rendre	10 037 824	9 970 696	67 128
Autres actifs non courants	3 099 025	2 978 305	120 720
Total	13 136 849	12 949 001	187 848

Ils se détaillent par société comme suit :

Sociétés	2013	2012	Variations
SFBT	2 897 416	2 770 850	126 566
SGBIA	493 951	493 951	0
STBG	156 639	171 184	-14 545
SBT	2 527 960	2 511 740	16 220
STBN	728 439	728 439	0
STBO	1 771 832	1 701 046	70 786
SNB	138 800	134 850	3 950
SOTEV	2 174 761	2 257 023	-82 262
SDB	1 674 624	1 500 648	173 976
SOSTEM	326 731	326 731	0
SLD	235 329	236 030	-701
ERRAFAHA	10 367	116 509	-106 142
Total	13 136 849	12 949 001	187 848

3.6 Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 163 850 866 DT en 2013 contre 131 136 202 DT en 2012, soit une augmentation de 32 714 664 DT détaillée comme suit :

	2013			2012			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres	105 112 437	4 594 393	100 518 044	78 142 055	3 452 999	74 689 056	26 970 382
Stocks pièces de	28 972 278	2 046 733	26 925 545	27 489 148	1 998 075	25 491 073	1 483 130
Stocks en cours de	555 870		555 870	505 367		505 367	50 503
Stocks produits finis et intermédiaires	26 113 246	186 803	25 926 443	22 044 268		22 044 268	4 068 978
Stocks de marchandises	3 097 035		3 097 035	2 955 364		2 955 364	141 671
Total	163 850 866	6 827 929	157 022 937	131 136 202	5 451 074	125 685 128	32 714 664

L'augmentation de la provision des stocks de 1 376 855 DT provient principalement de la SFBT et la SLD.

3.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 13 165 212 DT et ce, en passant de 134 574 959 DT en 2012 à 147 740 171 en 2013,

à savoir:

	2013			2012			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	82 717 544	18 187 945	64 529 599	74 308 387	13 299 029	61 009 358	8 409 157
Clients étrangers	11 417 305	1 474 844	9 942 461	8 573 637	1 178 788	7 394 849	2 843 668
Clients, effets à recevoir	22 439 443	14 444	22 424 999	21 462 154	14 444	21 447 710	977 289
Clients douteux, chèques et traites impayés	31 165 879	18 091 269	13 074 610	30 230 781	19 768 758	10 462 023	935 098
Total	147 740 171	37 768 502	109 971 669	134 574 959	34 261 019	100 313 940	13 165 212

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013			2012			Variations Brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	39 679 486	8 857 640	30 821 846	35 247 224	8 695 234	26 551 990	4 432 262
SGBIA	3 709 324	1 729 027	1 980 297	2 555 681	1 692 869	862 812	1 153 643
STBG	9 704 501	2 910 945	6 793 556	9 131 315	2 705 945	6 425 370	573 186
SBT	6 917 890	1 691 229	5 226 661	7 001 229	1 607 157	5 394 072	-83 339
SEABG	23 798 863	4 576 655	19 222 208	24 410 702	4 471 840	19 938 862	-611 839
STBN	5 724 530	634 621	5 089 909	3 078 465	617 919	2 460 546	2 646 065
STBO	1 809 514	1 118 105	691 409	1 566 970	1 046 878	520 092	242 544
SNB	1 305 470	118 668	1 186 802	356 618	118 668	237 950	948 852
SOTEV	3 828 428	713 883	3 114 545	3 863 529	655 312	3 208 217	-35 101
SDB	1 313 224	160 572	1 152 652	1 095 874	134 483	961 391	217 350
PREFORME	1 861 492	276 049	1 585 443	1 197 158	276 049	921 109	664 334
SIT	10 402		10402	18 804		18 804	-8402
SOSTEM	21 092 536	6 840 452	14 252 084	20 527 258	6 685 452	13 841 806	565 278
SLD	20 920 731	7 098 220	13 822 511	18 264 098	4 551 205	13 712 893	2 656 633
SOTUCOLAIT	12 186	12 272	-86	12 179	12 272	-93	7
SFBT DIS	3 270 184		3270184	2 725 043		2 725 043	545141
STDM	10 074		10074	7 734	2 131	5 603	2340
SMVDA RAOUDHA	544 345	198 096	346 249	484 883	100 040	384 843	59 462
ERRAFAHA	2 193 404	798 481	1 394 923	1 773 134	853 978	919 156	420 270
SINDT			0	1 223 474		1 223 474	-1 223 474
SOCOLAIT	33 587	33587	0	33 587	33 587	0	0
Total	147 740 171	37 768 502	109 971 669	134 574 959	34 261 019	100 313 940	13 165 212

L'augmentation de la provision des stocks de 3 507 483 DT provient principalement de la SLD à hauteur de 2 547 015 DT.

3.8 Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une diminution de 3 358 658 DT, à savoir:

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Fournisseurs débiteurs	3 942 483	5 906 363	-1 963 880
Personnel et comptes rattachés	2 465 281	2 077 256	388 025
Etat et collectivités publiques	14 013 549	13 287 845	725704
Comptes de régularisations	7 824 490	10 332 997	-2 508 507
Total	28 245 803	31 604 461	-3 358 658

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	2 191 345	4 315 553	-2 124 208
SGBIA	156 702	818 068	-661 366
STBG	1 221 510	1 206 731	14 779
SBT	1 025 011	576 139	448 872
SEABG	4 012 773	4 069 175	-56 402
STBN	89 088	107 552	-18 464
STBO	113 296	193 703	-80 407
SNB	1 046 640	838 236	208 404
SOTEV	829 004	860 403	-31 399
SDB	108 262	79 098	29 164
PREFORME	4 980 259	6 222 864	-1 242 605
SIT	264 427	199 358	65 069
SOSTEM	6 300 431	5 183 905	1 116 526
SLD	2 502 368	2 375 498	126 870
SOTUCOLAIT	412 303	302 993	109 310
SFBT DIS	258 986	178 739	80 247
STDM	507 486	469 652	37 834
STPP	200 139	181 878	18 261
SPDIT	1 121 752	920 122	201 630
SMVDA RAOUDHA	372 599	890 039	-517440
ERRAFAHA	184 400	175 457	8 943

SINDT	83 810	1 282 802	-1 198 992
SOCOLAIT	222 010	139 061	82 949
CFDB	41 202	17 435	23 767
Total	28 245 803	31 604 461	-3 358 658

3.9 Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une diminution de 1 703 660 DT et ce en passant de 55 890 599 DT en 2012 à 54 186 939 DT en 2013, à savoir:

	20			2012			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres cotés et non cotés	28 195 132	4 537 910	23 657 222	28 148 711	3 313 060	24 835 651	46 421
Valeurs mobilières de placements	25788447		25788447	26 731 808		26 731 808	-943 361
Autres créances financières	203360		203360	1 010 080		1 010 080	-806 720
Total	54 186 939	4 537 910	49 649 029	55 890 599	3 313 060	52 577 539	-1 703 660

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013			2012			Variations Brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	3 599 441	298 732	3 300 709	4 023 441		4 023 441	-424 000
SGBIA	371 183	74 029	297 154	371 183	45 000	326 183	0
STBG	410 000		410 000	410 000		410 000	0
SBT	503		503	503		503	0
SEABG	22 087 360	1 368 128	20 719 232	22 473 499	1 245 000	21 228 499	-386 139
STBN	370 896	75 000	295 896	370 896	45 000	325 896	0
STBO	472 096	95 000	377 096	472 096	45 000	427 096	0
SOTEV	6 980		6 980	6 980		6 980	0
SOSTEM			0	1 500 000		1 500 000	-1 500 000
STPP	4 281 426	111 899	4 169 527	4 775 207	48 469	4 726 738	-493 781
SPDIT	20 587 054	2 515 122	18 071 932	17 856 061	1 884 591	15 971 470	2 730 993
ERRAFAHA			0	717 546		717 546	-717 546
SINDT	2 000 000		2 000 000	2 913 187		2 913 187	-913 187
SOCOLAIT			0			0	0
Total	54 186 939	4 537 910	49 649 029	55 890 599	3 313 060	52 577 539	-1 703 660

3.10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont enregistré en 2013 une augmentation de 17 485 884 DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Disponibilités	53 780 484	44 993 957	8 786 527
Valeurs à l'encaissement	15 638 795	6 939 438	8 699 357
Total	69 419 279	51 933 395	17 485 884

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	17 986 282	10 061 619	7 924 663
SGBIA	539 120	1 874 647	-1 335 527
STBG	2 494 996	2 581 284	-86 288
SBT	3 316 829	2 344 156	972 673
SEABG	26 459 405	17 679 525	8 779 880
STBN	1 561 477	1 666 559	-105 082
STBO	340 233	497 920	-157 687
SNB	1 611 420	1 186 874	424 546
SOTEV	2 051 780	1 632 980	418 800
SDB	1 365 258	1 347 471	17 787
PREFORME	753 117	543 961	209 156
SIT	29 725	27 247	2 478
SOSTEM	3 594 704	3 554 877	39 827
SLD	1 101 824	1 335 656	-233 832
SOTUCOLAIT	436 689	419 530	17 159
SFBT DIS	3 727 317	3 127 259	600 058
STDM	514 608	221 053	293 555
STPP	62 842	53 793	9 049
SPDIT	96 650	127 675	-31 025
SMVDA RAOUDHA	9 421	6 274	3 147
ERRAFAHA	936 095	1 297 216	-361 121
SINDT	523	15 148	-14 625
SOCOLAIT	293 464	224 835	68 629
CFDB	135 500	105 836	29 664
Total	69 419 279	51 933 395	17 485 884

3.11 Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 54 620 869 DT et se détaillent comme suit

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	456 291 484	399 086 752	57 204 732
Dividendes versés	-110 680 058	-80 911 295	-29 768 763
Distributions reçues	59 120 888	38 671 794	20 449 094
Résultat de l'exercice-part du Groupe	112 167 790	100 657 999	11 509 791
Autres variations	-5 987 751	-1 213 766	-4 773 985
Capitaux propres à la fin de l'exercice	510 912 353	456 291 484	54 620 869

3.12 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une augmentation de 1 674 110 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	49 489 162	47 664 833	1 824 329
Dividendes versés	-13 177 592	-7 004 618	-6 172 974
Distributions reçues	2 853 690	1 842 013	1 011 677
Intérêts minoritaires dans le résultat	7 748 018	8 206 626	-458 608
Autres variations	4 249 994	-1 219 692	5 469 686
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	51 163 272	49 489 162	1 674 110

3.13 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une diminution de 13 128 061 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 301 023	24 319 257	-13 018 234
Emprunts leasing	628 638	738 465	-109 827
Total	11 929 661	25 057 722	-13 128 061

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 013	2012	Variations
SFBT	3 257 175	7 029 074	-3 771 899
STBG	160 000	240 000	-80 000
SBT	1 613 718	2 613 420	-999 702
SEABG	1 822 350	3 480 172	-1 657 822
SNB	947 759	2 055 036	-1 107 277
SOTEV	38 911	65 713	-26 802
SOSTEM	2 336 727	4 171 882	-1 835 155
SLD		1 200 000	-1 200 000
SMVDA RAOUDHA	1 750 195	4 183 335	-2 433 140
ERRAFAHA	2 826	19 090	-16 264
Total	11 929 661	25 057 722	-13 128 061

3.14 Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 3 048 705 DT et ce, en passant de 73 709 583 DT en 2012 à 76 758 288 DT en 2013 et qui se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	38 691 792	37 342 378	1 349 414
SGBIA	4 862 935	4 282 950	579 985
STBG	3 914 492	4 107 986	-193 494
S B T	6 053 944	5 661 845	392 099
STBN	3 741 196	3 573 675	167 521
STBO	2 630 377	2 738 279	-107 902
SNB	2 823 939	2 585 803	238 136
SOTEV	3 141 883	3 085 815	56 068
SDB	1 191 947	1 048 470	143 477
SOSTEM	7 728 346	7 412 912	315 434
SLD	1 977 437	1 869 470	107 967
Total	76 758 288	73 709 583	3 048 705

3.15 Provisions

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	6 240 578	6 558 878	-318 300
SGBIA	816 000		816 000
STBG	718 111	210 000	508 111
SBT	323 712		323 712
SEABG	2 577 645	1 858 600	719 045
STBN	76 000		76 000
STBO	91 000		91 000
SNB	1 523 000	1 523 000	0
SOTEV	55 403	55 403	0
PREFORME	300 000	300 000	0
SOSTEM	1 447 783	1 860 026	-412 243
SOTUCOLAIT		23 475	-23 475
SPDIT	119 912	119 912	0
SMVDA RAOUDHA	221 421	150 112	71 309
ERRAFAHA	181 276	274 972	-93 696
SOCOLAIT	35 895	10 000	25 895
Total	14 727 736	12 944 378	1 783 358

L'augmentation enregistrée de 1 783 358 DT provient principalement de la SGBIA, la STBG, la SBT et la SEABG.

3.16 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 8 365 700 DT et ce, en passant de 71 934 471 DT en 2012 à 80 300 171 DT en 2013, à savoir :

	2013	2012	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation et d'immobilisations	23 442 305	20 888 186	2 554 119
Fournisseurs étrangers d'exploitation et d'immobilisations	9 015 680	12 168 263	-3 152 583
Fournisseurs, effets à payer	47 232 343	35 180 954	12 051 389
Fournisseurs, factures non parvenues	609 843	3 697 068	-3 087 225
Total	80 300 171	71 934 471	8 365 700

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	8 022 352	15 057 224	-7 034 872
SGBIA	8 370 728	7 462 768	907 960
STBG	7 944 323	5 613 228	2 331 095
SBT	6 296 711	4 461 807	1 834 904
SEABG	13 813 371	4 688 009	9 125 362
STBN	5 405 971	5 530 395	-124 424
STBO	4 427 834	1 171 155	3 256 679
SNB	4 174 290	2 376 197	1 798 093
SOTEV	1 071 528	25 540	1 045 988
SDB	149 902	16 667	133 235
PREFORME	1 854 599	3 076 888	-1 222 289
SIT	-7 424	2 888	-10 312
SOSTEM	12 562 879	15 615 894	-3 053 015
SLD	2 741 672	3 106 523	-364 851
SOTUCOLAIT	1 014 136	930 430	83 706
SFBT DIS	2 402 998	1 705 217	697 781
STDM	-12 859	132 777	-145 636
SMVDA RAOUDHA	185 554	289 653	-104 099
ERRAFAHA	-226 028	577 641	-803 669
SINDT	3 774	3 774	0
SOCOLAIT	103 860	89 796	14 064
Total	80 300 171	71 934 471	8 365 700

3.17 Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une augmentation 18 113 919 DT et ce en passant de 54 818 487 DT en 2012 à 72 932 406 DT en 2013, à savoir:

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Clients créditeurs	79 539	259 191	-179 652
Personnel et comptes rattachés	2 951 682	3 221 372	-269 690
Etat et collectivités publiques	48 903 759	29 340 562	19 563 197
Comptes de régularisation	20 997 426	21 997 362	-999 936
Total	72 932 406	54 818 487	18 113 919

3.18 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts et concours bancaires ont enregistré une augmentation de 14 519 851 DT et ce, en passant de 34 836 023 DT en 2012 à 49 355 874 DT en 2013, à savoir :

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Emprunts et autres dettes financières	18 721 381	21 618 484	-2 897 103
Dettes billets de trésorerie	7 456 046	4 000 000	3 456 046
Concours bancaires	23 178 447	9 217 539	13 960 908
Tota	49 355 874	34 836 023	14 519 851

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	13 458 122	8 274 622	5 183 500
SGBIA	10 709 767	1 210 730	9 499 037
STBG	3 897 249	3 893 277	3 972
SBT	945 272	975 900	-30 628
SEABG	1 657 821	1 611 097	46 724
STBN	2 036 015	2 467 946	-431 931
STBO	777 711	310 021	467 690
SNB	1 113 111	1 114 390	-1 279
SOSTEM	4 152 563	4 878 412	-725 849
SLD	4 923 061	6 365 046	-1 441 985
SOTUCOLAIT		99 106	-99 106
SFBT DIS	214	214	0
SMVDA RAOUDHA	5 328 693	3 590 644	1 738 049
SIT	8 971	29 484	-20 513
ERRAFAHA	16 258	15 134	1 124
SINDT	331 046	0	331 046
Total	49 355 874	34 836 023	14 519 851

3.19 Les revenus

Les revenus ayant augmenté en 2013 de 69 700 841 DT se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Ventes BG	267 481 399	299 288 973	-31 807 574
Ventes BIÈRE	351 768 677	258 092 489	93 676 188
Ventes LAIT	47 061 907	51 475 686	-4 413 779
Ventes EAU	114 338 631	105 725 013	8 613 618
Ventes JUS	6 849 064	8 142 942	-1 293 878
Autres	45 306 055	40 379 789	4 926 266
Total	832 805 733	763 104 892	69 700 841

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	169 747 825	162 521 328	7 226 497
SGBIA	46 582 897	42 130 992	4 451 905
STBG	42 863 739	42 617 312	246 427
SBT	37 611 016	35 948 217	1 662 799
SEABG	228 023 698	203 186 683	24 837 015
STBN	23 463 431	20 799 206	2 664 225
STBO	26 316 121	22 332 069	3 984 052
SNB	318 175	257 991	60 184
SOTEV	14 955 645	15 715 009	-759 364
SDB	26 446 323	24 325 311	2 121 012
PREFORME	4 945 342	6 892 661	-1 947 319
SIT	105 838	33 968	71 870
SOSTEM	98 719 253	88 291 450	10 427 803
SLD	40 607 567	24 392 782	16 214 785
SOTUCOLAIT	72 512	706 190	-633 678
SFBT DIS	30 701 131	30 005 414	695 717
STDM	108 300	37 582	70 718
SMVDA RAOUDHA	2 334 283	4 270 173	-1 935 890
ERRAFAHA	36 293 412	35 001 723	1 291 689
SINDT	2 540 294	3 224 015	-683 721
SOCOLAIT	48 931	414 816	-365 885
Total	832 805 733	763 104 892	69 700 841

3.20 Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une augmentation de 176 604 DT et ce, en passant de 5 083 801 DT en 2012 à 5 260 405 DT en 2013, à savoir :

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Quote part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	538 357	838 386	-300 029
Subventions d'exploitation	3 587 707	2 424 401	1 163 306
Autres produits d'exploitation	1 134 341	1 821 014	-686 673
Total	5 260 405	5 083 801	176 604

Les subventions d'exploitation concernent l'activité laitière.

3.21 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une augmentation de 24 822 625 DT et ce en passant de 433 031 784 DT en 2012 à 457 854 409 DT en 2013, à savoir:

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Achats de matières premières	283 395 852	246 833 937	36 561 915
Variation des stocks de matières premières	-7 496 586	257 693	-7 754 279
Achats de matières consommables et pièces de rechange	175 468 959	165 789 792	9 679 167
Variation des stocks de matières consommables et pièces de rechange	-23 392 329	-7 374 833	-16 017 496
Achats non stockés de fournitures et autres approvisionnements	29 878 513	27 525 195	2 353 318
Total	457 854 409	433 031 784	24 822 625

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	151 047 874	141 817 547	9 230 327
SGBIA	35 520 946	34 673 548	847 398
STBG	14 634 141	17 272 903	-2 638 762
SBT	13 744 733	13 933 913	-189 180
SEABG	79 799 708	78 259 930	1 539 778
STBN	5 147 549	3 649 431	1 498 118
STBO	7 625 452	6 989 044	636 408
SNB	15 733 251	15 525 548	207 703
SOTEV	439 457	99 340	340 117
SDB	251 344	303 451	-52 107
PREFORME	16 141 885	13 699 918	2 441 967
SIT	33 084	110 271	-77 187
SOSTEM	60 789 344	57 922 771	2 866 573
SLD	36 194 351	29 926 543	6 267 808
SOTUCOLAIT	9 804 013	8 434 425	1 369 588
SFBT DIS	-88 312	0	-88 312
STDM	828 722	428 848	399 874
SMVDA RAOUDHA	2 001 557	1 967 741	33 816
ERRAFAHA	2 592 107	3 765 096	-1 172 989
SOCOLAIT	5 361 010	3 984 068	1 376 942
SINDT	252 193	267 448	-15 255
Total	457 854 409	433 031 784	24 822 625

3.22 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 8 787 213 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Appointements et compléments d'appointements	77 361 149	71 518 410	5 842 739
Charges sociales	14 248 256	11 562 243	2 686 013
Autres charges de personnel	595 531	337 070	258 461
Total	92 204 936	83 417 723	8 787 213

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	25 840 078	24 188 889	1 651 189
SGBIA	8 318 714	7 145 637	1 173 077
STBG	5 977 180	5 106 918	870 262
SBT	4 615 062	4 321 423	293 639
SEABG	3 669 591	3 577 566	92 025
STBN	2 310 831	2 177 619	133 212
STBO	2 347 244	2 327 010	20 234
SNB	4 282 088	3 894 248	387 840
SOTEV	1 033 743	979 529	54 214
SDB	909 940	765 628	144 312
PREFORME	1 546 575	1 459 136	87 439
SIT	693 118	564 352	128 766
SOSTEM	18 413 625	16 691 213	1 722 412
SLD	6 859 081	6 000 437	858 644
SOTUCOLAIT	354 095	324 157	29 938
SFBT DIST	724 941	530 471	194 470
STDM	865 117	411 290	453 827
STPP	18 132		18 132
SPDIT	236 872	207 786	29 086
SMVDA RAOUDHA	1 869 273	1 737 566	131 707
ERRAFAHA	1 016 068	859 757	156 311
SINDT	37 129	37 130	-1
SOCOLAIT	162 847	109 961	52 886
CFDB	103 592		103 592
Total	92 204 936	83 417 723	8 787 213

3.23 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté en 2013 de 11 770 293 DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	796 484	640 642	155 842
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	41 414 519	36 538 220	4 876 299
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	3 306 336	2 598 673	707 663
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	4 613 947	603 353	4 010 594
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	5 136 249	3 116 354	2 019 895
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	868 228	868 228	0
Total	56 135 763	44 365 470	11 770 293

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 013	2 012	Variations
SFBT	15 820 307	12 704 466	3 115 841
SGBIA	4 961 053	3 536 596	1 424 457
STBG	2 852 412	2 081 035	771 377
SBT	2 875 176	2 498 487	376 689
SEABG	5 212 366	3 549 310	1 663 056
STBN	568 311	594 149	-25 838
STBO	901 176	789 489	111 687
SNB	2 086 916	2 093 689	-6 773
SOTEV	178 519	242 388	-63 869
SDB	149 969	153 871	-3 902
PREFORME	613 263	563 453	49 810
SIT	34 642	25 443	9 199
SOSTEM	10 632 926	8 832 657	1 800 269
SLD	6 366 993	4 221 233	2 145 760
SOTUCOLAIT	63 405	77 101	-13 696
SFBT DIS	63 827	66 730	-2 903
STDM	744 698	436 598	308 100
STPP	11 120	10 000	1 120
SPDIT	4 835	146 999	-142 164
SMVDA RAOUDHA	1 947 526	1 599 995	347 531
ERRAFAHA	-50 269	69 312	-119 581
SOCOLAIT	96 592	72 469	24 123
Total	56 135 763	44 365 470	11 770 293

3.24 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 7 747 724 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Entretiens et réparations	6 187 919	5 192 803	995 116
Primes d'assurances	3 670 504	3 341 003	329 501
Autres services extérieurs	3 898 050	3 071 507	826 543
Personnel extérieur à l'entreprise	2 243 327	1 284 885	958 442
Publicité, publications et relations publiques	13 428 548	14 900 809	-1 472 261
Frais de transport	12 412 472	10 880 921	1 531 551
Frais postaux et de télécommunications	1 169 024	1 359 120	-190 096
Commissions et services bancaires	426 096	388 517	37 579
Autres charges extérieurs	29 675 600	25 675 535	4 000 065
Impôts et taxes	5 447 944	4 716 660	731 284
Total	78 559 484	70 811 760	7 747 724

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	21 865 684	23 143 130	-1 277 446
SGBIA	3 207 356	2 595 126	612 230
STBG	2 409 874	2 307 860	102 014
SBT	3 388 809	3 286 656	102 153
SEABG	4 831 701	3 691 549	1 140 152
STBN	4 028 212	3 225 832	802 380
STBO	251 523	491 463	-239 940
SNB	1 302 222	1 524 241	-222 019
SOTEV	828 357	891 289	-62 932
SDB	846 245	621 055	225 190
PREFORME	1 782 866	1 774 594	8 272
SIT	181 159	150 151	31 008
SOSTEM	12 495 264	10 181 796	2 313 468
SLD	1 867 638	376 092	1 491 546
SOTUCOLAIT	189 502	111 488	78 014
SFBT DIS	8 582 578	8 647 278	-64 700
STDM	584 000	420 356	163 644
STPP	10 624	7 794	2 830
SPDIT	259 655	261 864	-2 209
SMVDA RAOUDHA	864 342	864 830	-488
ERRAFAHA	8 507 614	6 000 830	2 506 784
SINDT	48 565	38 050	10 515
SOCOLAIT	215 404	192 689	22 715
CFDB	10 290	5 747	4 543
Total	78 559 484	70 811 760	7 747 724

3.25 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	65 248 903	56 468 944	8 779 959
SGBIA	6 310 940	4 624 703	1 686 237
STBG	-2 632 006	160 247	-2 792 253
SBT	4 576 318	3 920 067	656 251
SEABG	69 851 284	59 786 385	10 064 899
STBN	-231 878	-689 490	457 612
STBO	-83 445	-607 853	524 408
SNB	3 141 904	2 856 862	285 042
SOTEV	231 655	523 920	-292 265
SDB	1 098 649	991 391	107 258
PREFORME	-533 595	490 935	-1 024 530
SIT	59 844	20 498	39 346
SOSTEM	6 807 344	6 538 917	268 427
SLD	381 849	-1 563 077	1 944 926
SOTUCOLAIT	384 862	312 682	72 180
SFBT DIS	282 474	268 394	14 080
STDM	230 971	75 857	155 114
STPP	-52 746	-22 494	-30 252
SPDIT	-540 004	-662 856	122 852
SMVDA RAOUDHA	-1 142 314	-1 030 775	-111 539
ERRAFAHA	401 284	310 858	90 426
SOCOLAIT	349 474	174 987	174 487
SINDT	2 105 815	2 881 386	-775 571
CFDB	-113 882	-5 747	-108 135
Total	156 133 700	135 824 741	20 308 959

La progression pour 20 308 959 DT provient essentiellement de l'amélioration des résultats de la SFBT, de la SEABG et de la SLD.

3.26 Les charges financières nettes

Les charges financières ont augmenté de 3 849 782 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Charges d'intérêts	6 931 262	5 636 511	1 294 751
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	1 400 321	376 333	1 023 988
Pertes de change	4 074 457	3 248 770	825 687
Gains de change	-1 587 555	-1 540 794	-46 761
Autres charges financières	1 573 638	821 521	752 117
Total	12 392 123	8 542 341	3 849 782

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 013	2 012	Variations
SFBT	2 991 711	2 475 696	516 015
SGBIA	1 455 942	702 198	753 744
STBG	644 222	332 116	312 106
SBT	359 073	334 689	24 384
SEABG	469 884	430 485	39 399
STBN	279 274	96 348	182 926
STBO	116 344	114 267	2 077
SNB	265 648	190 993	74 655
SOTEV	36 963	28 957	8 006
SDB		-6 444	6 444
PREFORME	777 872	346 996	430 876
SIT	25 129	6 554	18 575
SOSTEM	1 277 510	977 575	299 935
SLD	1 426 632	961 497	465 135
SOTUCOLAIT	64 793	64 179	614
SFBT DIS	168 274	53 847	114 427
STDM	68 470	61 053	7 417
STPP	72 730	71 466	1 264
SPDIT	743 399	381 018	362 381
SMVDA RAOUDHA	1 135 271	900 422	234 849
ERRAFAHA	12 096	15 672	-3 576
SINDT	876	882	-6
SOCOLAIT		1 875	-1 875
CFDB	10		10
Total	12 392 123	8 542 341	3 849 782

3.27 Les produits des placements

Les produits des placements ont augmenté de 2 563 934 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2013	2012	Variations
Dividendes & jetons de présence	2 505 504	1 445 820	1 059 684
Revenus des placements et autres créances	4 687 730	3 390 609	1 297 121
Autres produits financiers	604 557	368 648	235 909
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	238 248	267 028	-28 780
Total	8 036 039	5 472 105	2 563 934

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2013	2012	Variations
SFBT	937 134	399 267	537 867
SGBIA	57 477	93 202	-35 725
STBG	6 458	17 402	-10 944
SBT	76 815	56 366	20 449
SEABG	2 763 879	1 707 834	1 056 045
STBN	142 301	37 364	104 937
STBO	67 177	26 551	40 626
SNB	7 777	14 969	-7 192
SOTEV	37 287	29 011	8 276
SDB	58 222	41 804	16 418
PREFORME	17 508	3 685	13 823
SIT		0	0
SOSTEM	310 137	66 533	243 604
SOTUCOLAIT	6 960	7 953	-993
SFBT DIS	13 220	37 284	-24 064
STDM	1 827		1 827
STPP	197 729	194 255	3 474
SPDIT	2 990 967	2 566 128	424 839
SMVDA RAOUDHA	555	1 231	-676
ERRAFAHA	94 688	87 829	6 859
SINDT	151 289	20 187	131 102
SOCOLAIT	7 024	3 559	3 465
CFDB	89 608	59 691	29 917
Total	8 036 039	5 472 105	2 563 934

3.28 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont augmenté en 2013 de 420 999 DT et se détaillent comme suit :

	2013	2012	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	1 591 550	1 621 504	-29 954
Profits sur cession d'immobilisations	759 882	343 311	416 571
Autres gains ordinaires	41 818	7 436	34 382
Total	2 393 250	1 972 251	420 999

3.29 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont augmenté en 2013 de 482 643 DT et se détaillent comme suit :

	2013	2012	Variations
Pertes non récurrentes ou exceptionnelles	1 176 091	995 474	180 617
Pertes sur cession d'immobilisations	544 955	242 929	302 026
Total	1 721 046	1 238 403	482 643

3.30 Impôts sur les sociétés

DESIGNATIONS	2013	2012
Impôts courants	-33 850 276	-24 707 349
Impôts différés	+1 074 990	-178 752
Total	-32 775 286	-24 886 101

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 PRESENTATION DES FILIALES :

SOCIETE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation *	ACTIVITES	PA YS D'ENREGISTREMENT
S F B T	100%	99,94%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SEABG	95,77%	89,89%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE, JUS ET BG EN BOITES	TUNISIE
SGBIA	99,99%	96,16%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIÈRE EN FUTS	TUNISIE
PREFORME	99,61%	95,54%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PREFORME ET BOUCHONS	TUNISIE
SBT	56,93%	50,32%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SOTEV	98,88%	94,13%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SPDIT	81,50%	80,83%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
STBG	52,51%	54,28%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBN	99,95%	94,16%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBO	99,98%	93,32%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STPP	99,99%	91,90%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
SOSTEM	99,97%	99,03%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION EAUX MINERALES	TUNISIE
SNB	59,99%	55,61%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG BOITES ET PET	TUNISIE
CFDB	98,54%	98,48%	IG	EAU – SOCIETE EN VEILLEUSE	TUNISIE
SLD	79,97%	69,60%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION LAIT ET DERIVES	TUNISIE
SMVDA raoudha	65,00%	64,70%	IG	ELEVAGE ET PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100%	94,91%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SINDT	49,99%	41,74%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SIT	99,80%	92,56%	IG	SOCIETE INFORMATIQUE	TUNISIE
ERRAFAHA	100%	99,84%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50,00%	44,94%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SOCOLAIT	100%	89,88%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
FEP	40,00%	37,77%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOUCHON PLASTIQUE	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	89,16%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STDM	99,99%	94,24%	IG	SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE

(*) Méthodes de consolidation:

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : SIMCO, SITA, STT, STEM, STC, STD, EL HOUDA, CRYSTAL PET INDUSTRIES et SEM.

4.2 CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Sociétés	% de contrôle 2013	% de contrôle 2012	Variations	% d'intérêt 2013	% d'intérêt 2012	Variations	Contribution dans le résultat consolidé 2012	Effet du changement du périmètre sur le résultat consolidé 2013
SFBT	100%	100,00%	0,00%	99,94%	99,94%	0,00%		
SGBIA	100%	100,00%	0,00%	96,16%	96,12%	0,04%	3 342 193	1 337
STBG	54,51%	52,54%	1,97%	54,28%	52,51%	1,77%	-86 270	-1 527
SBT	56,93%	56,93%	0,00%	50,33%	50,32%	0,01%	2 000 141	200
SEABG	95,77%	95,77%	0,00%	89,89%	89,88%	0,01%	43 083 141	4 308
STBN	99,95%	99,95%	0,00%	94,16%	94,15%	0,01%	-771 024	-77
STBO	99,98%	99,97%	0,01%	93,32%	93,31%	0,01%	-673 209	-67
SNB	59,99%	59,99%	0,00%	55,61%	55,61%	0,00%		
SOTEV	98,88%	98,88%	0,00%	94,13%	93,94%	0,19%	341 412	649
SDB	50,00%	50,00%	0,00%	44,94%	44,94%	0,00%		
PREFORME	99,96%	99,91%	0,05%	95,54%	94,43%	1,11%	85 126	945
FEP	40,00%	40,00%	0,00%	38,21%	37,77%	0,44%	238 705	1 050
SIT	99,80%	99,80%	0,00%	92,56%	92,38%	0,18%	7 258	13
SOSTEM	99,97%	99,96%	0,01%	99,03%	99,86%	-0,83%	4 634 290	-38 465
SLD	79,97%	73,92%	6,05%	69,60%	64,75%	4,85%	-1 712 947	-83 078
SOTUCOLAIT	100%	100,00%	0,00%	94,91%	94,91%	0,00%		
SFBT DIS.	99,99%	99,99%	0,00%	89,52%	89,25%	0,27%	62 315	168
STPP	100%	100,00%	0,00%	91,90%	91,87%	0,03%	80 240	24
SPDIT	81,50%	81,50%	0,00%	80,83%	80,81%	0,02%	1 174 205	235
SMVDA RAOUDHA	65,00%	65,00%	0,00%	64,70%	64,70%	0,00%		
ERRAFAHA	100%	100,00%	0,00%	99,84%	99,84%	0,00%		
SINDT	49,99%	49,99%	0,00%	41,75%	41,74%	0,01%	850 119	85
SOCOLAIT	100%	100,00%	0,00%	89,89%	89,88%	0,01%	159 650	16
CFDB	98,54%	98,54%	0,00%	98,48%	98,48%	0,00%		
STDM	100,00%	100,00%	0,00%	94,24%	94,24%	0,00%		

Effet du changement du périmètre en 2013 sur le résultat consolidé 2012 : **-114 160**

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2013

**Messieurs les actionnaires du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1080, Tunis**

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie tels qu'ils sont joints au présent rapport ; et
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 562.076 mille dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 119.916 mille dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du groupe.

Tunis, le 07 avril 2014

Cabinet Conseil Audit Formation

**Société Conseil & Audit, membre de
l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abderrahmen FENDRI

Abdelaziz KRAMTI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit)..

Etats financiers au 31/12/2013

Bilan

(en dinar Tunisien)

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Actifs	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
<u>ACTIES NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	III-1	159 120,726	767 618,726
Moins : amortissements	III-1	-701 992,378	-593 290,039
		889 128,348	174 328,687
Immobilisations corporelles	III-1	280 119 872,176	268 147 483,152
Moins : amortissements	III-1	-148 561 281,390	-138 129 815,634
Moins : provisions	III-1	-713 826,910	-358 826,910
		130 844 763,876	129 658 840,608
Immobilisations financières	III-1	171 776 181,996	133 433 053,404
Moins : provisions	III-1	-9 494 325,000	-5 700 000,000
		162 281 856,996	127 733 053,404
Total des actifs immobilisés		294 015 749,220	257 566 222,699
Autres actifs non courants	III-2	2 993 221,621	2 979 950,681
Total des actifs non courants		297 008 970,841	260 546 173,380
<u>ACTIES COURANTS</u>			
Stocks	III-3	45 414 195,215	40 304 141,154
Moins : provisions		-804 675,161	-357 396,161
		44 609 520,054	39 946 744,993
Clients et comptes rattachés	III-4	68 780 276,338	60 461 310,938
Moins : provisions		-8 857 640,680	-8 695 234,931
		59 922 635,658	51 766 076,007
Autres actifs courants	III-5	2 032 987,925	4 387 932,409
Moins : provisions		-84 210,000	
		1 948 777,925	
Placements et autres actifs financiers	III-6	3 757 798,798	4 162 429,255
Moins : provisions		-214 522,000	0,000
		3 543 276,798	4 162 429,255
Liquidités et équivalents de liquidités	III-7	17 986 281,786	10 061 619,027
Total des actifs courants		128 010 492,221	110 324 801,691
TOTAL DES ACTIFS		425 019 463,062	370 870 975,071

Etats financiers au 31/12/2013
Bilan
(en dinar Tunisien)
Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Capitaux propres			
Capital social	III-8	80 000 000,000	76 000 000,000
Réserves	III-8	16 308 771,134	15 308 771,134
Autres capitaux propres	III-8	48 837 432,034	27 355 543,034
Résultats reportés	III-8	76 958 326,976	80 545 755,229
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		222 104 530,144	199 210 069,397
Résultat net de l'exercice		67 216 421,283	49 412 571,747
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		29 306 875,000	24 816 815,000
Total des capitaux propres avant affectation		318 627 826,427	273 439 456,144
PASSIFS			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	-		
Emprunts	III-9	3 257 175,001	7 029 074,315
Autres passifs financiers	III-10	38 691 792,228	37 342 377,438
Provisions	III-11	3 699 433,079	3 184 433,079
Total des passifs non courants		45 648 400,308	47 555 884,832
<u>PASSIFS COURANTS</u>	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	III-12	10 711 135,308	18 013 618,923
Autres passifs courants	III-13	36 573 978,976	23 587 392,880
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-14	13 458 122,043	8 274 622,292
Total des passifs courants		60 743 236,327	49 875 634,095
TOTAL DES PASSIFS		106 391 636,635	97 431 518,927
Total des capitaux propres et des passifs		425 019 463,062	370 870 975,071

Etats financiers au 31/12/2013
Etat de résultat
(en dinar Tunisien)
Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Produits d'exploitation			
Revenus	III-15	319 824 699,909	292 192 193,315
Autres produits d'exploitation	III-16	28 900 963,291	25 057 096,366
Production immobilisée		4 777,080	72 274,155
Total des produits d'exploitation		348 730 440,280	317 321 563,836
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-17	-819 092,115	-140 568,819
Achats de marchandises consommées	III-18	43 783 689,277	38 102 283,519
Achats d'approvisionnements consommés	III-19	162 090 509,653	150 244 924,237
Charges de personnel	III-20	25 840 078,055	24 188 889,161
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-21	16 989 049,911	13 496 717,416
Autres charges d'exploitation	III-22	36 068 497,540	35 642 958,328
Total des charges d'exploitation		283 952 732,321	261 535 203,842
Résultat d'exploitation		64 777 707,959	55 786 359,994
Charges financières nettes	III-23	-6 691 711,039	-3 975 695,892
Produits des placements	III-24	47 159 500,832	30 080 875,420
Autres gains ordinaires	III-25	521 998,723	431 025,279
Autres pertes ordinaires	III-26	-329 516,592	-337 939,554
Résultat des activités ordinaires avant réinvestis et impôt		105 437 979,883	81 984 625,247
Impôt sur les sociétés		8 914 683,600	7 755 238,500
Résultat des activités ordinaires après impôt		96 523 296,283	74 229 386,747
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)			
Résultat des activités ordinaires après impôt		67 216 421,283	49 412 571,747
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		29 306 875,000	24 816 815,000
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat net de l'exercice		96 523 296,283	74 229 386,747

Etats financiers au 31/12/2013

Etat de flux de trésorerie

(en dinar Tunisien)

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat de l'exercice	96 523 296,283	74 229 386,747
Ajustements, Amortissements et Provisions	19 231 371,713	13 240 771,666
Ajustements casses bouteilles	1 850 735,198	1 755 945,750
Ajustements pour reprise sur provisions	-697 545,651	-109 665,600
Variation des Stocks	-5 110 054,061	-4 432 729,540
Variation des Créances	-6 969 550,610	8 935 192,331
Variation des Autres actifs	2 746 304,001	-2 301 926,814
Variations Fournisseurs et autres dettes	5 684 102,481	1 246 732,968
Ajustements Plus ou moins value sur cession	-102 578,000	-28 133,000
Ajustements Encaissement dividendes	-46 571 624,856	-29 533 990,889
Production immobilisée	-4 777, 080	-72 274,155
Flux de trésoreries provenant de (affectés à) l'exploitation	66 579 679,418	62 929 309,464
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-16 833 868,270	-27 852 471,676
Encaissements Dividendes et autres distributions	46 571 624,856	29 533 990,889
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-38 343 128,592	-14 491 836,970
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
Encaissements des cessions des titres de placements		200 000,000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-8 605 372,006	-12 610 317,757
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements Dividendes et autres distributions	-52 209 913,673	-42 784 209,200
Décaissements provenant des emprunts bancaires	-3 691 589,623	-4 008 729,175
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks	-5 000 000,000	
Encaissements provenant du crédit de financement de stock	5 000 000,000	
Remboursement d'autres emprunts		
Encaissements pour rachat des billets de trésorerie	29 000 000,000	24 700 000,000
Décaissements pour souscription des billets de trésorerie	-29 000 000,000	-24 700 000,000
Encaissements provenant des autres formes de placement monétaire	743 000,000	673 000,000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-55 158 503,296	-46 119 938,375
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
	2 815 804,116	4 199 053,332
Variation de trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	<u>5 484 253,941</u>	<u>1 285 200,609</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>8 300 058,057</u>	<u>5 484 253,941</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	03-06-1925
Capital social	80.000.000 de dinars
Nombre de titres	80.000.000 d'actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	05Boulevard de la terre Centre Urbain Nord 1082 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- B.N.A. Participations	11 207 306	14,01 %
- S.T.A.R.	6 355 822	7,94%
- Brasseries et Glacières Internationales	28 377 217	35,47 %
- Maghreb Investissement	10 884 835	13,61 %
- Autres actionnaires	23 174 820	28,97 %
Total =	80 000 000	100,00 %

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du Ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

La SFBT utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la Norme Comptable NC 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination. ». Cette présentation étant facultative, la SFBT ne publie pas cette note.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation	10 %
- Emballages commerciaux durables (les casiers)	10 %

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse annuelle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes,
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors T.V.A. et droit de consommation,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III-1 – ACTIFS IMMOBILISES

La note, ci-après, reprend l'évolution des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2012	Mouvement		Valeurs brutes au 31/12/2013	Amortissements et provisions au 31/12/2013	Valeurs comptables nettes	Notes
		Acquisitions 2013	Cessions 2013 ou reclassements 2012				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</u>	<u>767 619</u>	<u>823 502</u>	<u>0</u>	<u>1 591 121</u>	<u>701 992</u>	<u>889 129</u>	
- Logiciels	754 678	83 325		838 003	701 992	136 011	
- Fonds de commerce	12 941			12 941		12 941	
- Immobilisations Incorporelles encours		740 177		740 177		740 177	
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>	<u>268 147 483</u>	<u>24 421 384</u>	<u>-12 448 995</u>	<u>280 119 872</u>	<u>149 275 108</u>	<u>130 844 764</u>	
- Terrain	12 189 222	106 194		12 295 416		12 295 416	III-1-1
- Constructions	34 655 059	1 557 085		36 212 143	15 104 628	21 107 515	III-1-2
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	110 086 595	12 079 134		122 165 729	87 416 401	34 749 328	III-1-3
- Matériel de transport	17 692 640	1 023 407	-364 962	18 351 085	15 986 429	2 364 655	III-1-4
- Equipement de bureau	3 550 063	197 215		3 747 278	2 801 116	946 162	III-1-5
- Agencements, aménagement et installations	9 767 012	1 154 997		10 922 009	5 061 551	5 860 457	III-1-6
- Emballages commerciaux durables	70 393 392	5 607 376	-2 461 403	73 539 365	22 904 983	50 634 382	III-1-7
- Immobilisations corporelles encours	9 813 500	2 695 976	-9 622 629	2 886 847		2 886 847	III-1-8
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</u>	<u>133 433 053</u>	<u>38 343 129</u>	<u>0</u>	<u>171 776 182</u>	<u>9 494 325</u>	<u>162 281 857</u>	
- Titres de participations totalement libérés	133 120 486	38 343 129		171 463 615	9 494 325	161 969 290	III-1-9
- Titres de participations partie non libérée	583 200		-583 200				
- Versement rest à effectuer sur titres non libérés	-583 200		583 200				
- Dépôts et cautionnements.	312 567			312 567		312 567	
TOTAL	402 348 155	63 588 014	-12 448 995	453 487 175	159 471 426	294 015 749	

III-1-1 – Terrains

Il s'agit des frais d'enregistrement du contrat d'achat du siège social pour une valeur de : 106 194 dinars.

III-1-2 - Constructions

Il s'agit essentiellement de l'extension des usines de Bab-Saadoun, de Mahdia et du droit d'enregistrement du siège social pour 1 557 085 dinars dont 426 690 dinars ont été reclassées du compte Immobilisations encours de 2012.

III-1-3 - Installations techniques, matériel et outillage industriels

Le montant global des investissements s'est élevé à 12 079 134 dinars, dont 9108 927 dinars ont été reclassés du compte matériel encours de 2012. Il s'agit du matériel de bière, de limonaderie et de divers équipements industriels.

III-1-4 - Matériel de transport et de manutention

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 1 023 407 dinars et les cessions à 364 962 dinars.

III-1-5 - Equipements de bureaux

Les acquisitions en matériel informatique et de bureaux ont totalisé 197 215 dinars.

III-1-6 – Agencements, aménagements et installations

Les installations et les agencements de l'année se sont élevés à 1 154 997 dinars dont 87 013 dinars ont été reclassés des immobilisations encours de 2012.

III-1-7 - Emballages commerciaux durables

a) Acquisitions : Les acquisitions de l'année se sont élevées à 5 607 376 dinars

b) Casse bouteilles et destruction de casiers amortis :

- La constatation de la casse de bouteilles de l'année pour 1 850 735 dinars.
- La reprise de la valeur des casiers détruits et totalement amortis pour 610 668 dinars.

La provision pour dépréciation des bouteilles non utilisables est de 713 827 dinars dont 355 000 dinars ont été constatés au cours de l'exercice 2013.

III-1-8 – Immobilisations en cours :

- Le montant global des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2013 s'élève à 2 886 847 dinars détaillé comme suit :
 - Constructions en cours : 1 383 113 dinars.
 - Matériels en cours : 1 503 734 dinars.
- Le montant des Immobilisations Incorporelles au 31/12/2013 est de 740 177 dinars (licences ERP)

III-1-9 - Les immobilisations financières :

Les titres de participations totalisant 171 463 615 dinars sont composés essentiellement des sociétés filiales. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de souscription à l'exception des titres SEABG, STBN, STBO, STBG, SGBIA et SPDIT qui ont été réévalués en 1997. La plus-value de réévaluation est de 8.007.193 dinars.

Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2012	Acquisition en 2013	Augmentation capital	Réduction du Capital	Valeurs au 31/12/2013	Titres Emis	Nombre de Titres appartenant à la S.F.B.T	
							Nombre	%
CFDB	9 353 331				9 353 331	197 500	194 620	98,54
S.O.T.E.V	27 704				27 704	21 900	19 404	88,60
SOSTEM	40 003 121		21 396 800		61 399 921	13 200 000	11 813 741	89,50
S.P.D.I.T	42 405 749				42 405 749	28 000 000	22 441 900	80,15
S.G.B.I.A	8 081 143		1 663 200		9 744 343	189 000	143 817	76,09
S.T.B.O	1 007 786		1 092 000		2 099 786	695 000	389 030	55,98
S.T.B.N	808 242				808 242	400 000	279 792	69,95
Sté la Préforme	4 079 546		4 595 000		8 674 546	122 005	81 178	65,54
S.E.A.B.G	7 662 240				7 662 240	7 000 000	4 558 997	65,13
SMVDA	8 234 900		915 000		9 149 900	150 000	91 499	61,00
S.T.B.G	1 792 991		6 147 300		7 940 291	700 000	367 787	52,54
S.I.T	100 000				100 000	2 000	1 000	50,00
SOTUCOLAIT	500 000				500 000	10 000	5 000	50,00
SIPA	100				100	22 000	1	0,005
SNB	1 374 000				1 374 000	75 000	13 740	18,32
S.B.T	731 110				731 110	11 200 000	1 779 690	15,89
SINDT	291 472				291 472	15 000	1 049	6,99
S.I.M.C.O	1 000 000				1 000 000	10 000	10 000	100,00
STC	1 000				1 000	180 000	100	0,06
ERRAFAHA	990 000				990 000	10 000	9 900	99,00
SFBT ITALIE	94 325				94 325	94 325	94 325	100,00
SFBT DIST	777 600			583 200	194 400	10 000	7 776	77,76
STDM	1 299 400		995 900		2 295 300	53 000	22 953	43,31
PET CRYSTAL INDUSTRIES	1 620 000				1 620 000	160 000	16 200	10,13
SLD	1 467 926	1 537 929			3 005 855	698 500	25 656	3,67
TOTAL	133 703 686	1 537 929	36 805 200	583 200	171 463 615			

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

a) Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :

- Souscription et libération de 4 279 360 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM, soit 21 396 800 dinars.
- Souscription et libération de 16 632 actions à l'augmentation du capital de la société SGBIA, soit 1 663 200 dinars.
- Souscription et libération de 45 950 actions à l'augmentation du capital de la PREFORME soit 4 595 000 dinars
- Souscription et libération de 9 150 actions à l'augmentation du capital de la SMVDA Raoudha soit 915 000 dinars
- Souscription et libération de 204 910 actions à l'augmentation du capital de la STBG soit 6 147 300 dinars
- Souscription et libération de 9 959 actions à l'augmentation du capital de la STDM soit 995 900 dinars
- Souscription et libération de 109 200 actions à l'augmentation du capital de la STBO soit 1 092 000 dinars
- Achat de 12 828 actions SLD pour 1 537 929 dinars.

b) Réduction du capital :

L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013 de la S.F.B.T.-DISTRIBUTION a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 dinars à 25 dinars.

c) Provisions :

La provision constituée pour dépréciation des titres de participation est de 9 494 325 dinars dont 3 794 325 dinars en 2013. Elle concerne la SOTUCOLAIT pour 500 000 dinars, la SMVDA RAOUDHA pour 8 900 000 dinars et la SFBT Italie pour 94 325 dinars.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2013	2012
- Débiteurs et créiteurs divers	2 850 982	2 829 761
- Emballages à rendre	142 240	150 190
Total	2 993 222	2 979 951

III-3 - STOCKS

	2013	2012
- Matières premières	8 918 664	11 402 182
- Matières consommables	28 064 019	21 201 631
- Produits finis	7 834 084	7 014 991
- Marchandises	597 428	685 337
Total	45 414 195	40 304 141

La provision pour dépréciation des stocks est de 804 675 dinars dont 447 279 dinars ont été constitués en 2013.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	2013	2012
- Clients locaux	13 509 615	13 522 152
- Clients étrangers (1)	9 093 388	7 106 084
- Clients filiales	18 348 039	8 417 680
- Clients douteux	8 709 469	8 668 720
- Clients locataires d'immeubles	38 552	-41 578
- Clients effets à recevoir	19 075 579	22 777 129
- Clients locataires de camions	5 634	11 124
Total	68 780 276	60 461 311

- (1) Le poste clients étrangers présente un solde de 9 093 388 dinars provenant essentiellement des exportations vers l'Afrique, la France et l'Italie et dont les délais de règlements sont de 30, 45, 60 et 90 jours. Ces créances ont été encaissées, en grande partie, au cours du premier trimestre 2014.

Au cours de l'exercice 2013, il a été :

- Constitué une provision pour créances douteuses pour 376 351 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 213 945 dinars,

Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 8 695 235 dinars en 2012 à 8 857 641 dinars en 2013.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS

	2013	2012
- Charges payées d'avance	473 148	363 866
- Créances sur cessions titres (1)	415 996	615 996
- Etat Impôt sur les sociétés	0	280 369
- Débiteurs divers	854 418	784 650
- Produits à recevoir	306 421	2 370 234
- Compte de régularisation	-16 995	-27 183
Total	2 032 988	4 387 932

(1) La partie non réglée des titres BON PRIX a été provisionnée en totalité en 2013 et ce, pour 84 210 dinars.

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2013	2012
- Personnel	136 006	116 636
- Douane, consignation	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées et non cotées (1)	2 856 441	2 856 441
- Billets de trésorerie et autres placements	743 000	1 167 000
Total	3 757 799	4 162 429

(1) Les titres de placement totalisant 2.856.441 dinars sont comptabilisés à leur valeur de souscription ou d'achat en bourse. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2012	Acquisition en 2013	Cession 2 013	Valeurs au 31/12/2013	Titres Emis	Nombre de titres appartenant à la S.F.B.T	
						Nombre	%
Ste Pole Nord	45 030			45 030	4 222	790	18,71%
Ste Baraka	1 562			1 562	2 167	22	1,02%
S.C.I la SIESTA (2)	23 800			23 800	18 990	2 380	12,53%
S.T.B.C	20 000	-		20 000	163 160	13 054	8,00%
SEPTH	500 000			500 000	720 000	50 000	6,94%
S.P.R.T.B	87 500			87 500	18 550	875	4,72%
SOPRAT	100 829			100 829	150 000	9 954	6,64%
C.I.A.T	359 030			359 030	1 400 000	45 695	3,26%
SOTIEC	10 000			10 000	70 000	2 000	2,86%
S.T.Center	160 000			160 000	100 000	1 600	1,60%
S.E.D.A.T	7 040			7 040	10 150	70	0,69%
U.I.B (3)	1 474 309			1 474 309	17 600 000	93 713	0,53%
S.F.I.T	6 400			6 400	200 000	200	0,10%
S.T.B	33 606			33 606	24 860 000	4 439	0,02%
O.I.T	75			75	240 000	50	0,02%
B.T.S	20 000			20 000	4 000 000	2 000	0,05%
GIROUX 2	7 260			7 260	1 475	363	24,61%
TOTAL	2 856 441	0	0	2 856 441			

(2) Ils sont provisionnés en totalité en 2013.

(3) La dépréciation constatée en 2013, par référence au cours moyen boursier de décembre 2013, est de 190 722 dinars.

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	2013	2012
- Effets à l'encaissement	9 268 171	3 149
- Banques	8 663 046	10 019 689
- C C P	6 171	6 001
- Caisses	48 894	32 780
Total	17 986 282	10 061 619

III-8 - CAPITAUX PROPRES

	2013	2012	Variations
- Capital social	80 000 000	76 000 000	4 000 000
- Réserves légales	7 600 000	6 600 000	1 000 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	0
- Réserves pour réinvestissements exonérés	48 172 358	27 355 543	20 816 815
- Subventions d'investissement	665 074	0	665 074
- Résultats reportés	76 958 327	80 545 755	-3 587 428
Total	222 104 530	199 210 069	22 894 461

L'évolution de 22 894 461 dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation du compte spécial d'investissement pour 4 000 000 de dinars conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2013.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2012 conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2013, à savoir :

- Réserves légales : 1 000 000 dinars.
- Compte spécial d'investissement (loi 93-120) : 20 816 815 dinars.
- Résultats reportés : Reprise de 80 545 755 dinars de 2011 et affectation de 76 958 327 dinars en 2012, soit une diminution de 3 587 428 dinars.

3) la constatation de la première tranche de la subvention d'investissement relative au troisième programme de mise à niveau. (MAN 3) pour 665 074 dinars.

	Solde au 31/12/2012	Résultats reportés	Réserves Légales	Compte spécial d'investissement	Augmentation de capital/Subvent	Distribution des dividendes	Solde au 31/12/2013
Capital Social	76 000 000				4 000 000		80 000 000
Réserve légale	6 600 000		* 1 000 000				7 600 000
Subvention d'invest					665 074		665 074
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 355 543			(*) 20 816 815			48 172 358
Réserve Spéciale de Réévaluation	8 708 771						8 708 771
Résultats reportés	80 545 755	* 74 229 387	* -1000 000	* -20 816 815	-4 000 000	* -52 000 000	76 958 327
Total Capitaux propres	199 210 069	74 229 387	-	-	665 074	-52 000 000	222 104 530

(*) Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2012 conformément au PV de l'AGO du 17 mai 2013.

Réserves pour réinvestissements exonérés et compte spécial d'investissement :

En vue de bénéficier de l'exonération fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés, la SFBT procède à la création de projets (filiales) ou la participation à l'augmentation au capital des sociétés qui projettent des extensions de leur activité. Ces projets bénéficient d'avantages fiscaux suivant le lieu d'implantation. Conformément à la législation fiscale en vigueur, les souscriptions en exonération d'impôt sur les sociétés sont logées dans le poste « RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES » durant la période prévue par la législation fiscale en la matière.

a) Réserves pour réinvestissements exonérés disponibles :

Le solde s'élevant au 31/12/2013 à 21 518 318 dinars se détaille comme suit :

- Solde au 31 Décembre 1999	20 325 798 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2000.....	556 780 dinars
- Dotation pour augmentation du capital en 2002	- 3 958 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2003.....	3 162 315 dinars
- Annulations Actions rachetées en Décembre 2003	- 18 061 551 dinars
- Dotation pour augmentation du capital en Décembre 2003.....	- 330 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2004	3 414 645 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2005.....	4 663 095 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2006.....	4 490 000 dinars
- Dotation augmentation du capital en 2006.....	- 4 000 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2007.....	1 100 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2009.....	6 488 800 dinars
- Dotation pour augmentation du capital.....	- 333 334 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2010.....	3 999 770 dinars

b) Compte spécial d'investissement :

Le solde au 31/12/2013 s'élève à 26 654 040 dinars détaillé comme suit :

- Réinvestissements réalisés en 2011.....	5 837 225 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2012.....	13 318 490 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2013 (résultat 2012)	7 498 325 dinars

III-9 – EMPRUNTS

Institutions financières	Moyen terme	Court terme
- BIAT CMT 720	0	158 276
- BIAT CMT 3 200	0	706 798
- BT CMT 2 500	1 000 000	500 000
- BT CMT 4 615	1 846 000	923 000
- ATTIJARI BANK CMT 1 000	411 175	191 184
- ATTIJARI BANK CMT 2 710	0	597 640
- ATB CMT 2 690	0	538 000
- UBCI CMT 785	0	157 000
Total	3 257 175	3 771 898

(M 1) Il s'agit des échéances en principal de l'exercice 2014. Elles figurent dans la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

III- 10 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2013	2012
Emballages divers consignés	38 691 792	37 342 377
Total	38 691 792	37 342 377

Il s'agit de casiers, de bouteilles, de fûts et de palettes consignés chez la clientèle.

III-11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les éventuels divers risques et charges. Elles s'élèvent à 3699 433 dinars au 31 décembre 2013 contre 3 184 433 dinars au 31 décembre 2012 à savoir :

	2013	2012
Provisions diverses	3 699 433	3 184 433

Une provision pour risques et charges diverses a été constituée en 2013 pour 515 000 dinars.

Les provisions pour risques et charges par année de constitution se détaillent comme suit :

- Provision constituée en 1999 255 433 dinars,
- Provision constituée en 2000 40 000 dinars,
- Provision constituée en 2001 300 000 dinars,
- Provision constituée en 2007 739 000 dinars,
- Provision constituée en 2011 1 400 000 dinars,
- Provision constituée en 2012 450 000 dinars.
- Provision constituée en 2013 515 000 dinars

III-12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	2013	2012	Notes
- Fournisseurs locaux	2 601 598	2 538 417	III-12-1
- Fournisseurs locaux, factures non parvenues	399 643	194 919	
- Fournisseurs étrangers	3 613 496	8 781 807	III-12-2
- Fournisseurs, Effets à payer	2 287 974	3 899 630	
- Fournisseurs, filiales	1 808 424	2 598 846	
Total	10 711 135	18 013 619	

III-12-1- Le solde des « Fournisseurs locaux » est le cumul des comptes créditeurs pour 5 065 559 dinars et des comptes débiteurs pour 2 463 961 dinars.

III-12-2- Le solde des « Fournisseurs étrangers » est aussi le cumul des comptes créditeurs pour 6 785 297 dinars et des comptes débiteurs pour 3 171 801 dinars.

Le poste fournisseurs étrangers totalisant 3 613 496 dinars comprend essentiellement les fournisseurs de matières premières, matériels et emballages.

a. III-13 - AUTRES PASSIFS COURANTS

	2013	2012	Notes
Dettes pour acquisitions des titres de participation	0	294 579	
Etat, retenue à la source	683 678	562 790	
Etat, impôt sur les sociétés	1 528 531		III-13-1
Etat, TVA, DC et autres impôts	23 285 068	13 499 580	III-13-2
Dividendes et jetons de présence	1 340 608	1 175 522	
CNSS, organismes sociaux et autres créditeurs divers	1 999 281	1 829 437	
Charges à payer	7 736 813	6 225 485	III-13-3
Total	36 573 979	23 587 393	

III- 13 -1 – ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le solde de 1 528 531 dinars représente l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2013 pour 8 914 684 dinars diminué des acomptes provisionnels 2013 pour 1 870 779 dinars , des retenues à la source pour 5 235 005 dinars et du report de 2012 pour 280 369 dinars .

III-13-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de décembre 2013 pour 4 423 904 dinars.
- Du DC du mois de décembre 2013 pour 18 403 599 dinars.

III-13-3 - CHARGES A PAYER

Les charges restant dues à la clôture de l'exercice 2013 sont principalement composées :

- Des congés à payer et des primes de fin d'année pour 4 397 981 dinars.
- Des redevances à payer à Beck et Lowenbrau estimées à 623 150 dinars.
- Des agios bancaires du 4^{ème} trimestre 2013, des intérêts courus des échéances des emprunts chevauchant entre 2013 et 2014, de la redevance téléphonique du 4^{ème} trimestre 2013 ainsi que d'autres charges d'exploitation pour 2 715 682 dinars.

III-14 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2013	2012
- Banques	9 686 224	4 577 365
- Echéances à moins d'un an des emprunts à moyen terme	3 771 898	3 697 257
Total	13 458 122	8 274 622

III-15 - REVENUS

	2013	2012
- Ventes de produits finis fabriqués	241 858 008	226 603 110
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	1 114 447	1 113 623
- Travaux	43 051	76 923
- Locations	814 333	796 946
- Ventes de marchandises en l'état	43 133 256	37 586 107
- Vente d'articles de stocks	28 855 387	22 122 525
- Produits des activités annexes	6 162 643	6 188 172
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-2 156 425	-2 295 213
Total	319 824 700	292 192 193

III-16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2013	2012
- Autres revenus	87 088	30 491
- Redevances pour concession brevet, licence et marque	23 970 166	21 197 688
- Autres produits accessoires	4 140 623	3 703 677
- Divers profits sur exercices antérieurs	5 540	15 575
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	697 546	1 666
- Reprise sur provision pour risques et charges		108 000
Total	28 900 963	25 057 097

III-17 - VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS

	2013	2012
- Variation des stocks de produits finis	-819 092	-140 569
Total	-819 092	-140 569

III-18 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

	2013	2012
- Achats marchandises revendues en l'état	42 433 765	36 976 530
- Achats autres marchandises	1 262 015	992 680
- Variation des stocks de marchandises	87 909	133 074
Total	43 783 689	38 102 284

III-19 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

	2013	2012
- Achats stockés matières premières et fournitures liées	73 881 387	77 498 401
- Achats stockés matières et fournitures consommables et emballages	83 368 903	68 660 293
- Achats non stockés de pièces, matériels, équipements et travaux	136 789	207 221
- Achats non stockés de matières et fournitures	9 082 078	8 303 243
- Variation des stocks matières premières et fournitures liées	2 835 997	-4 463 626
- Variation stocks des approvisionnements liés à l'exploitation	-7 214 644	39 392
Total	162 090 510	150 244 924

III-20 - CHARGES DE PERSONNEL

	2013	2012
- Appointements et compléments d'appointements	21 398 752	19 979 267
- Charges sociales	4 441 326	4 209 622
Total	25 840 078	24 188 889

III-21 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2013	2012
- Dotations aux amortissements des immobilisations	11 406 339	10 690 771
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	1 850 735	1 755 946
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	376 351	600 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	447 279	
- Dotations aux provisions pour risques divers	2 276 860	450 000
-Provisions pour dépréciation des créances clients en Justice	631 486	
Total	16 989 050	13 496 717

III-22 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2013	2012
- Publicités et publications	7 512 795	9 263 276
- Travaux facturés aux filiales	-5 111 692	-6 092 994
- Relations publiques	1 057 836	1 251 644
- Services extérieurs	331 777	354 347
- Autres services extérieurs	22 954 943	21 685 506
- Charges diverses ordinaires	8 047 928	7 309 401
- Impôts et taxes	1 870 434	1 584 964
- Divers produits sur exercices antérieurs	-648 210	-969 383
- Autres charges liées à l'exploitation	4 414 838	4 362 151
- Reprises sur provision des autres charges liées à l'exploitation	-4 362 151	-3 105 954
Total	36 068 498	35 642 958

III-23 - CHARGES FINANCIERES NETTES

	2013	2012
- Charges d'intérêts	1 375 821	1 317 255
- Pertes de changes	2 127 008	1 931 350
- Gains de changes	-904 175	-673 079
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	4 093 057	1 500 000
- Divers produits financiers sur exercices antérieurs	0	-99 830
Total	6 691 711	3 975 696

III-24 - PRODUITS DES PLACEMENTS

	2013	2012
- Revenus des titres de participations	46 571 625	29 533 991
- Revenus des titres de créances	177 712	173 992
- Intérêts des comptes courants	306 600	335 392
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières		37 500
- Divers profits de placement sur exercices antérieures	103 564	
Total	47 159 501	30 080 875

III-25 - AUTRES GAINS ORDINAIRES

	2013	2012
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	102 578	28 133
- Divers autres produits et profits de l'exercice	132 744	4 364
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	286 677	398 528
Total	521 999	431 025

III-26 - AUTRES PERTES ORDINAIRES

	2013	2012
- Autres diverses charges ordinaires	318 795	336 340
- Amendes et pénalités	10 722	1 600
Total	329 517	337 940

IV - NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2013

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de 66 579 679 dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, la plus value sur cessions d'immobilisations, le transfert de charges et les dividendes encaissés.

Ces variations et ajustements se détaillent comme suit :

Libellés	2013	2012	Variations et Réajustements
Dotations aux amortissements et aux provisions	19 231 372		19 231 372
Casse de Bouteilles	1 850 735		1 850 735
Reprises sur provisions	-697 546		-697 546
Variation des stocks de produits finis	7 834 084	7 014 991	-819 093
Variation des stocks de matières premières	8 918 664	11 402 183	2 483 519
Variation des stocks de matières consommables	28 064 019	21 201 631	-6 862 388
Variation des stocks de marchandises	597 428	685 337	-87 908
			-5 110 054
Variation des clients et comptes rattachés	68 780 276	60 461 311	-8 318 965
Variation des emballages consignés	-38 691 792	-37 342 378	1 349 414
			-6 969 551
Variation des autres actifs non courants	2 993 222	2 979 951	-13 271
Variation des autres actifs courants	2 032 988	4 387 932	2 354 945
Variation des placements et autres actifs financiers		1 467 439	404 630
			2 746 304
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	10 711 135	18 013 619	-7 302 484
Variation des autres passifs courants	36 573 979	23 587 393	12 986 586
			5 684 102
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	-102 578		-102 578
Plus value sur cession des titres de placement			
Moins value sur cession des immobilisations financières			
Encaissements dividendes	-46 571 624		-46 571 624
Production d'immobilisations corporelles	-4 777		-4 777
Total des variations et des réajustements			-29 943 617
RESULTAT DE L'EXERCICE			96 523 296
VARIATION 1			66 579 679

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un déficit de 8 605 372 dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 16 833 868 dinars.
- Encaissement des revenus des titres de participation (dividendes et jetons) pour 46 571 624 dinars.
- Décaissement pour l'achat en bourse et la souscription au capital social des sociétés suivantes pour 38 343 129 dinars détaillés comme suit :
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la SOSTEM pour 21 396 800 dinars.
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la SGBIA pour 1 663 200 dinars.
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la PREFORME pour 4 595 000 dinars
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la SMVDA Raoudha pour 915 000 dinars
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la STBG pour 6 147 300 dinars
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la STDM pour 995 900 dinars
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la STBO pour 1 092 000 dinars
 - Achat de 12 828 actions SLD pour 1 537 929 dinars.

VARIATION 2 :- 8 605 372 dinars.

3 / La trésorerie liée aux activités de financement a dégagé un déficit de 55 158 503 dinars détaillé comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions pour : 52 209 913 dinars détaillés comme suit :
 - Dividendes relatifs à l'exercice 2012 51 892 950 dinars
 - Dividendes des autres exercices 1 963 dinars
 - Autres distributions 315 000 dinars
- Décaissement pour remboursement des emprunts bancaires 3 691 590 dinars
- Encaissement Emprunt pour financement des stocks 5 000 000 dinars
- Décaissement Emprunt pour financement des stocks 5 000 000 dinars
- Encaissement pour rachat de billets de trésorerie 29 000 000 dinars
- Décaissement pour souscription des billets de trésorerie 29 000 000 dinars
- Encaissement des placements sur le marché monétaire..... 743 000 dinars.

VARIATION 3 : -55 158 503 dinars.

V - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION :

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2013:

Produits	Montants	Charges	Montants	Soldes	2 013	2 012
Ventes de marchandises et autres	43 133 256	Coût d'achat de marchandises vendues	43 783 689	Marge commerciale	-650 433	-516 177
Revenus et autres produits d'exploitations	276 691 444					
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	819 092					
Production immobilisée	4 777					
Total	277 515 313	Total		Production	277 515 313	254 818 929
Production	277 515 313	Achats consommés	162 090 510	Marge sur coût matières	115 424 803	104 574 005
Marge commerciale	-650 433	Autres charges externes	34 198 064			
Marge sur coût matières	115 424 803					
Autres produits d'exploitation	28 900 963					
Total	143 675 333	Total	34 198 064	Valeur Ajoutée Brute(1)et(2)	109 477 269	95 056 931
Valeur Ajoutée Brute	109 477 269	Impôts et Taxes	1 870 434			
		Charges de Personnel	25 840 078			
Total	109 477 269	Total	27 710 512	Excédent brut d'exploitation	81 766 757	69 283 078
Excédent brut d'exploitation	81 766 757	Autres pertes Ordinaires	329 516			
Autres gains ordinaires	521 999	Charges Financières	6 691 711			
Produits financiers	47 159 501	Dotations aux Amorts et Prov Ordin	16 989 050			
		Impôt sur le Résultat Ordinaire	8 914 684			
Total	129 448 257	Total	32 924 961	Résultat des activités ordinaires après I	96 523 296	74 229 387
Résultat positif des activités ordinaires	96 523 296	Pertes Extraordinaires				
Gains extraordinaires		Effet Négatif des modifications Comptables				
Effet Positif des modifications Comptables						
Total	96 523 296	Total		Résultat net après modification comppta	96 523 296	74 229 387

VI- NOTE SUR LES PARTIES LIEES :

1/ Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la SOSTEM., soit 5.600.000 D, 000. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la SOSTEM ;

2/ Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBO., soit 390.000 D, 000. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la STBO.

3/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la SOSTEM une redevance de sous-traitance par caisse produite .Cette redevances s'élève à : 1093 793D000 en 2013 ;

4/ Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBG., soit 414.390 D, 000. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription capital social de la STBG.

5/ Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bab-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 D,000 HT et ce, à compter de janvier 2011 ;

6/ Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs. Ces loyers, décomptés au 31 décembre 2013 sont de 393.645 D,000 ;

7/ l'acquisition par la SFBT de 12 828 actions SLD pour un montant global de 1.537 928 D, 592 ;

8/ Des contrats de rétrocession d'actions S.L.D. entre la S.F.B.T. et des banques actionnaires à la S.L.D. ;

9/ Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T et la S.E.A.B.G du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation de capital de la S.T.B.O., soit 1.000.000 D,000. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital de la STBO ;

10/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 16.042 .977D .000 en 2013 ;

11/ Une convention régissant les relations commerciales entre la S.F.B.T. et la S.F.B.T.- DISTRIBUTION moyennant une redevance de 1% sur le chiffre d'affaires de cette dernière. Cette redevance s'élève à 306.536D, 691 en 2013 ;

12/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2013 de 23.282.683 D, 825 ;

13/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D, 350 par hectolitre de Lowenbraü vendu, soit une redevance pour 2013 de 301.154 D,864, la SGBIA n'ayant pas payé .

14/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D, 350 par hectolitre de Beck's vendu, soit une redevance pour 2013 de 386.327 D, 461 ;

15/ Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 D,000 ;

16/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de JERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 D, 000 hors taxes ;

17/ Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 3.834.085 D,991 en 2013;

18/ Une convention d'assistance informatique avec la S.I.T.. La rémunération est fixée à 108.000 D,000 HT ;

19/ Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés.;

20/ Un contrat de portage de 1.620.000 D,000 remboursable après deux années, en faveur de la S.I.B., et ce, au titre de la souscription au capital de la Société PET CRYSTAL INDUSTRIES S.A. pour 16.200 actions au nominal de 100 D,000 chacune ;

21/ Des opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T.) et ses filiales. Elles se détaillent au 31/12/2013 comme suit:

SOCIETES	Revenus	Autres produits d'exploitation	Achats marchandises consommées	Achats d'approvisionnement consommés	Autres charges d'exploitation	Charges financières	Dividendes reçus	Intérêts
SEABG	61 976 383	24 764 927	5 621 814	201 060	21 657		21 980 866	
STBG	14 319 163	209 745	1 083 945	84 687	118 465		3 171 375	61 204
SGBIA	32 479 734	998 727	27 559 537	1 050 415	909 845		2 157 285	
STBO	8 797 449	81 269	96 498	50 922				31 069
STBN	4 753 408	144 013	108 358	1 217 107				8 367
SBT	5 713 560	158 183	1 412 051	6 395	39 624		476 703	30 426
SNB	2 673 947	126 500	6 203 233	16 301 900	344 384		274 800	
SOTEV	4 255 246		357 343	131 486	1 566		261 954	
PREFORME	29 325	288 877		5 583 228				
STPP	3 300							
SPDIT	15 150						12 343 045	
SDSTEM	420 207	1 032 011	122 012	1 093 713	10 953		4 869 109	13 389
SMVDA RAOUDHA	32 936					3 700 000		33 257
SOTUCOLAIT								
SDB	2 289 119				13 904			
ERRAFAHA	5 395 648			2 430 400				
SFBT- DISTRIBUTION	11 196 507	306 537					272 160	
STD M	2 850				537 380			
S L D	822 720		5 557					
S I T	38 700				244 964			
S I N D T							146 860	
TOTAL	155 215 352	28 110 789	42 570 348	28 151 313	2 242 742	3 700 000	45 954 157	177 712

VII- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan au 31/12/2013 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Associés	Provisions
<u>1- ENGAGEMENTS DONNES</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	2 913 926	2 913 926	Néant	Néant	Néant
d) Créance à l'exportation mobilises	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	464 998	464 998	Néant	Néant	Néant
Total					
<u>2- ENGAGEMENT RECUS</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	15 485 722	15 485 722	Néant	Néant	Néant
d) Créance à l'exportation mobilises	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					
<u>3-ENGAGEMENTS RECIPROQUES</u>					
-Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					

DETTES GARANTIES PAR SURETE

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
-Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
-Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
-Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
-Autres	Néant	Néant	Néant

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES ETATS FINANCIERS :

Aucun événement significatif post clôture n'est à signaler en 2014

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers clos au 31 décembre 2013

**Messieurs les actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1080, Tunis**

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci joints, de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 425.019.463 dinars et des capitaux propres positifs de 318.627.826 dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 96.523.296 dinars.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Egalement, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 07 avril 2014

Conseil Audit Formation

Sté Conseil & Audit, membre de
**l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abderrahmen FENDRI

Abdelaziz KRAMTI

Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues aux articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales

Exercice 2013

**Messieurs les actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1080, Tunis**

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- 1/** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la SOSTEM., soit 5.600.000 dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la SOSTEM ;
- 2/** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBO., soit 390.000 dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la STBO ;
- 3/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la SOSTEM une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 1.093.793 dinars en 2013 ;

4/ Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBG., soit 414.390 dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la STBG.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

- 1/** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la S.T.B.O., soit 1.000.000 de dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la S.T.B.O. ;
- 2/** Un contrat de portage de 1.620.000 dinars remboursable après deux années, en faveur de la S.I.B., et ce, au titre de la souscription au capital de la Société PET CRYSTAL INDUSTRIES S.A. pour 16.200 actions au nominal de 100 dinars chacune ;
- 3/** L'acquisition par la S.F.B.T. de 12.828 actions S.L.D. pour un montant global de 1.537.929 dinars ;
- 4/** Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bab-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 dinars HT ;
- 5/** Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 393.645 dinars HT ;
- 6/** Des contrats de rétrocession d'actions S.L.D. entre la S.F.B.T. et des banques actionnaires de la S.L.D. ;
- 7/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 16.042.977 dinars en 2013 ;
- 8/** Une convention régissant les relations commerciales entre la S.F.B.T. et la S.F.B.T.-DISTRIBUTION moyennant une redevance de 1% sur le chiffre d'affaires de cette dernière. Cette redevance s'élève à 306.537 dinars en 2013 ;
- 9/** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2013 de 23.282.684 dinars ;
- 10/** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Lowenbraü vendu, soit une redevance pour 2013 de 301.155 dinars, la SGBIA n'ayant pas payé ;
- 11/** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Beck's vendu, soit une redevance pour 2013 de 386.327 dinars ;

- 12/** Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 dinars ;
- 13/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de JERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 dinars hors taxes ;
- 14/** Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 3.834.086 dinars en 2013;
- 15/** Une convention d'assistance informatique avec la S.I.T. La rémunération est fixée à 108.000 dinars HT ;
- 16/** Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;
- 17/** Par ailleurs, certaines opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la SFBT) et ses filiales et ce, dans des conditions normales.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. En 2013, le montant net des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 240.000 dinars au titre de la SFBT et à 286.320 dinars au titre des filiales.
- La rémunération des membres permanents du comité d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2013, le montant net alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 60.000 dinars au titre de la SFBT et à 12.000 dinars au titre des filiales.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'un salaire annuel de 76.800 dinars payable sur 16 mois.
 2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 6.681 dinars nets en 1988 est passée à 270.969 dinars nets en 2013 du fait de cette indexation.

3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 24.076 dinars en 1990 à 720.676 dinars en 2013. Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'une indemnité de gestion annuelle de 11.200 dinars payable sur 16 mois.
 2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 4.912 dinars nets en 1988 est passée à 199.204 dinars nets en 2013 du fait de cette indexation.
 3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 17.834 dinars en 1990 à 388.056 dinars en 2013. Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.
 - Le Président Directeur Général et le Directeur Général-Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 07 avril 2014

Conseil Audit Formation

Sté Conseil & Audit, membre de
**l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abderrahmen FENDRI

Abdelaziz KRAMTI

Associé